

MANUEL DES FEMMES MIGRANTES



FEDERACIÓN DE MUJERES PROGRESISTAS

MADRID, 2024

Auteurs

Fombella Mourelle
María Giménez Ávila

Illustrations

Iagoba Moly

Conception:

Alfonso Alvarez de Felipe

tomoestudio.com

Projet "DESSINER DES REGARDS. Bonnes pratiques d'intervention contre le racisme et la xénophobie"

Financé par Secretaría de Estado de Migraciones. Dirección General de Atención Humanitaria e Inclusión Social de la Inmigración et cofinancé par le Fonds social européen + (FSE+)



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE INCLUSIÓN, SEGURIDAD SOCIAL
Y MIGRACIONES

SECRETARÍA DE ESTADO
DE MIGRACIONES

DIRECCIÓN GENERAL DE ATENCIÓN
HUMANITARIA E INCLUSIÓN SOCIAL
DE LA INMIGRACIÓN



Nous tenons à remercier chacun d'entre vous qui a participé et collaboré d'une manière ou d'une autre à ce Manuel:

Tout d'abord, nous tenons à remercier toutes les femmes migrantes qui ont bien voulu partager avec nous leur temps précieux, leurs projets de vie et leurs témoignages, nous donnant ainsi la chance d'entrer dans leurs expériences de vie et de devenir les co-auteurs de ce document. Vous êtes les véritables stars de ce projet et il n'aurait pas été possible de le réaliser sans votre soutien et votre coopération. MERCI!

Merci également à tous les professionnels qui ont bien voulu consacrer leur temps et leurs expériences professionnelles, ainsi que leur temps d'arrêt pour réfléchir à la manière d'améliorer positivement leur attention et leurs propres regards, contribuant ainsi à la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance associée.

À Esther, pour sa générosité et son art. En partageant une fois de plus son temps en tant que bénévole ainsi que sa créativité. En devenant, grâce à ses précieuses leçons, une véritable source d'inspiration pour les femmes qui ont réalisé les aquarelles présentées dans ce Manuel.

À TOMO Estudio pour ses illustrations, conceptions et son excellent travail afin que l'idée principale du Manuel soit reflétée, et à toute l'équipe tout au long de ces derniers mois.

Et enfin, à nos collègues et amies qui travaillent avec nous. Merci d'avoir rendu cela possible grâce à votre sororité, votre soutien inconditionnel, votre lutte, votre motivation constante, vos efforts et votre gentillesse.



MERCI

00

**INTRODUCTION
DU MANUEL**

Une fois arrivées en
Espagne
08

Connaître ton manuel
09

01

**TROUVER TA
PLACE**

Loyer
13

Recensement
15

Mobilité
18

Langue
20

02

**PRENDS SOIN
DE TA SANTÉ**

Santé publique
25

Santé mentale
28

Ressources
culturelles et de loisirs
30

03

ÉDUCATION

Système éducatif
36

Homologation
des diplômes
39

Formation
professionnelle
42

04

**DÉVELOPPE
TON AUTONOMIE**

Recherche d'emploi
47

Compte bancaire
50

Acquisition du NIE
52

Certificat numérique
54

05

**DÉFENDE TES
DROITS**

Porte plainte
58

06

**TITRES DE
SÉJOUR**

Demande d'asile
63

Résidence de
recherche d'emploi
67

Regroupement familial
69

Résidence due à la racine
72

75 Résidence pour les racines éducatives

77 Résidence due aux racine de travail

79 Résidence pour les racines sociales

82 Résidence pour les racines familiales

85 Séjour au titre des racines pour les
femmes victimes de violence fondée
sur le genre ou de violence sexuelle

07

**ORGANISATIONS
AMIES**

90

INTRODUCTION DU MANUEL

La **Federación de Mujeres Progresistas** ou FMP (Fédération des Femmes Progressistes) est une organisation nationale non gouvernementale déclarée d'utilité publique qui compte plus de 35 ans d'expérience. La FMP défend activement les droits des femmes, rend les inégalités et les discriminations plus visibles dans tous les domaines et promeut le changement des structures sociales, économiques et culturelles afin de parvenir à l'autonomisation des femmes et à l'égalité entre les sexes. Tout cela, en tenant particulièrement compte des diverses réalités auxquelles les femmes migrantes sont confrontées.

"DIBUJANDO MIRADAS. Buenas prácticas en la intervención contra el racismo y la xenofobia" (Dessiner des Regards. Bonnes pratiques dans l'intervention contre le racisme et la xénophobie), est un projet financé par la Secretaría de Estado de Migraciones. Dirección General de Atención Humanitaria e Inclusión Social de la Inmigración et cofinancé par le Fonds social européen + (FSE+), dont l'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de l'intervention contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance associée, par la création collaborative de connaissances et le développement de bonnes pratiques.

Ce **Manuel des Femmes Migrantes** est le résultat de réflexions, connaissances partagées et d'un travail collaboratif dont les femmes migrantes et les professionnels socio-sanitaires ont été les principaux acteurs. Tout au long de ces derniers mois, nous avons réalisé plusieurs entretiens individuels avec des femmes migrantes et des professionnels, ainsi que des sessions de groupe au cours desquelles les femmes migrantes ont acquis de nouvelles compétences artistiques en peignant des aquarelles et en prenant des photos urbaines. Elles sont ainsi devenues les co-auteurs du contenu de ce Manuel et de ses illustrations colorées. Des femmes de 20 pays ont participé à ce projet : Argentine, Bolivie, Cameroun, Colombie, Cuba, Équateur, El Salvador, Guinée Équatoriale, Liban, Macédoine, Maroc, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Roumanie, Sénégal, Syrie, Sri Lanka, Ukraine et Venezuela.

Ce Manuel prétend donner une continuité au **Bande dessinée: Dessiner des Regards**, précédemment financé par la Dirección General de Integración y Atención Humanitaria del Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones, et cofinancé par le Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration, exécuté au cours de l'année 2020.

À travers les personnages principaux de la bande dessinée, celle-ci prétend servir de donner d'accompagnement à toutes ces femmes combattives et courageuses qui, à un moment donné de leur vie, ont pris la décision courageuse d'émigrer en Espagne.



BONJOUR ! JE M'APPELLE KHADY, JE VIENS D'UNE PETITE VILLE DU SÉNÉGAL ET J'AI 21 ANS. J'AI DÉCIDÉ D'ÉMIGRER DE MON PAYS ET DE VENIR EN ESPAGNE PARCE QUE MA FAMILLE A PERDU L'ENTREPRISE FAMILIALE ET QUE JE DOIS SOUTENIR ÉCONOMIQUEMENT MES PARENTS ET MES FRÈRES. MA MÈRE ET MON PÈRE SONT ASSEZ MALADES ET ILS N'ONT PAS BEAUCOUP DE CHANCE DE TROUVER UN EMPLOI LÀ-BAS. JE SUIS TRÈS MOTIVÉ À L'IDÉE DE POUVOIR ÉTUDIER ET TRAVAILLER ICI. POUR L'INSTANT, JE N'AI TROUVÉ QUE DES EMPLOIS À FAIBLE REVENU DANS DES CONDITIONS DE TRAVAIL TRÈS PRÉCAIRES, MAIS JE SUIS SÛR QUE JE PEUX Y ARRIVER, CAR A COUSINE A ÉMIGRÉ EN ESPAGNE IL Y A PLUSIEURS ANNÉES ET M'A DIT QUE LA PROCÉDURE DE RÉGULARISATION ÉTAIT TRÈS FACILE À FAIRE.

OH, C'EST UN PLAISIR DE TE RENCONTRER ! JE M'APPELLE MANUELA ET JE VIENS DE LIMA, PÉROU. J'AI 43 ANS ET JE SUIS EN ESPAGNE DEPUIS 6 ANS. JE SUIS VENUE, COMME BEAUCOUP D'AUTRES FEMMES, DANS L'ESPOIR D'OFFRIR UN MEILLEUR AVENIR À MA FAMILLE. J'AI DEUX FILLES À LIMA, ÂGÉES DE 9 ET 12 ANS, QUI ME MANQUENT CONSTAMMENT. JE REMERCIE TELLEMENT À MA MÈRE ET À MA SOEUR QUI S'OCCUPENT D'ELLES PENDANT QUE JE SUIS ICI. JE TRAVAILLE DANS LE SECTEUR DES SOINS, BIEN QUE J'AIE ÉTUDIÉ LE TRAVAIL SOCIAL DANS MON PAYS D'ORIGINE, CAR IL M'A ÉTÉ IMPOSSIBLE D'HOMOLOGUER MA CARRIÈRE. EN CE MOMENT, JE SAISIS L'OCCASION D'ÉTUDIER ET D'AMÉLIORER ÉVENTUELLEMENT MES CONDITIONS DE TRAVAIL AFIN DE POUVOIR EMMENER MES FILLES AVEC MOI.



BONJOUR, JE M'APPELLE AMINAH ! J'AI 35 ANS ET JE VIENS DE CASABLANCA, AU MAROC. JE SUIS ARRIVÉE EN ESPAGNE IL Y A 15 ANS AVEC MON MARI. J'AI QUATRE ENFANTS DE 4, 5, 8 ET 10 ANS. ACTUELLEMENT, JE TRAVAILLE COMME AIDE-SOIGNANTE CHEZ MOI ET POUR MA FAMILLE, BIEN QUE J'ESSAIE DE TRAVAILLER EN NETTOYANT LES PORTAILS DES BÂTIMENTS ET EN AIDANT LES ENFANTS DE MES VOISINS EN ME CACHANT DE MON MARI. IL N'AIME PAS QUE JE GAGNE MON PROPRE ARGENT. DE CETTE FAÇON, JE PEUX ÉCONOMISER DE L'ARGENT POUR LE QUITTER DANS LE FUTUR.

ET TOI ? COMMENT TU T'APPELLES ? D'OÙ VIENS-TU ? QUEL ÂGE AS-TU ? POURQUOI AS-TU DÉCIDÉ D'ÉMIGRER ? NOUS SOMMES TOUS TRÈS HEUREUSES DE TE RENCONTRER !

TROUVER TA PLACE



ENFIN ! J'AI TROUVÉ
UNE BELLE CHAMBRE
À LOUER !

OH, MANUELA, JE SUIS TRÈS HEUREU-
SE POUR TOI. FÉLICITATIONS POUR TA
PERSÉVÉRANCE, JE SUIS HEUREUSE
QUE TA RECHERCHE AIT FINALEMENT
PORTÉ SES FRUITS.

EN EFFET, À PLUSIEURS REPRIS, J'AI APPELÉ POUR LOUER UNE CHAMBRE
ET LORSQUE LES PROPRIÉTAIRES ONT ÉCOUTÉ MON ACCENT, J'AI SENTI
QU'ILS COMMENÇAIENT À ME POSER DE PLUS EN PLUS DES DIFFICULTÉS ET
À ME DEMANDER À CHAQUE FOIS ENCORE PLUS DES DOCUMENTS. CELA NE
ME SEMBLAIT PAS NORMAL. UNE FOIS, J'AI DEMANDÉ À UNE AMIE ESPAGNO-
LE D'APPELER JUSTE APRÈS MOI ET ELLE A OBTENU UN RENDEZ-VOUS
POUR VOIR L'APPARTEMENT EN UNE SECONDE. LE PIRE ? C'EST QU'ON M'A
DIT QUE LA CHAMBRE ÉTAIT DÉJÀ LOUÉE.

SÉRIEUX ? EH BIEN, CE
PROPRIÉTAIRE A PERDU
UNE EXCELLENTE LO-
CATAIRE COMME TOI !

OUI... JE ME SUIS SENTIE TRÈS
MAL, MAIS JE N'AI PAS ABAN-
DONNÉ ET J'AI FINALEMENT
TROUVÉ UNE PROPRIÉTAIRE QUI
EST VRAIMENT GENTILLE ET QUI
N'EST PAS RACISTE.

UNE BONNE PROPRIÉ-
TAIRE ET UNE NOUVELLE
CHAMBRE... JE SUIS
TRÈS CONTENTE POUR
TOI ! QUAND VAS-TU
M'INVITER À VISITER TON
NOUVEL ESPACE ?

EH BIEN... EN FAIT... NOUS
POUVONS Y ALLER DÈS
MAINTENANT ! J'AI HÂTE
QUE TU LE VOIES !

SAIS-TU QUE MON DERNIÈRE PROPRIÉTAIRE A ESSAYÉ DE ME FAIRE PAYER 50 EUROS POUR LE PROCESSUS D'ENREGISTREMENT LORSQUE J'AI SIGNÉ MON BAIL ?

QUOI ? VRAIMENT ? MAIS C'EST ILLÉGAL !

OUI, MAIS JE NE LE SAVAIS PAS À L'ÉPOQUE... HEUREUSEMENT QUE J'AI CONSULTÉ AVANT, CAR JE N'ÉTAIS PAS DU TOUT CONVAINCUE. J'AI CONTINUÉ À CHERCHER ET J'AI FINALEMENT TROUVÉ UNE AUTRE CHAMBRE À LOUER. MA PROPRIÉTAIRE A RENDU TOUT LE PROCESSUS D'ENREGISTREMENT ASSEZ FACILE. EN PLUS, JE ME SENS BEAUCOUP PLUS EN SÉCURITÉ ET À L'AISE DANS CET APPARTEMENT.

C'EST UNE EXCELLENTE NOUVELLE KHADY, IL EST FONDAMENTAL QUE TU AIES UN ESPACE SÛR POUR VIVRE ET SI LE PREMIER APPARTEMENT NE T'A PAS CONVAINCU, ALORS TU AS BIEN FAIT DE CONTINUER À CHERCHER. SI TU AS BESOIN DE QUOI QUE CE SOIT, FAIS-LE MOI SAVOIR !



"Manuel des Femmes Migrantes"

LOYER



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Oui	Non
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	
Non	

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Quelle que soit ta situation administrative, **tu as le droit de signer ton bail et de louer une chambre ou un appartement.** Actuellement, la réglementation n'interdit pas cette pratique, donc tout le monde peut louer un logement, que l'on soit titulaire d'une résidence ou non.

RAPPELE-TOI
 Pour figurer dans un contrat de bail, il est très utile d'effectuer certaines démarches administratives telles que l'enregistrement du recensement ou "empadronamiento", qui est fondamental pour de nombreuses prochaines procédures.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

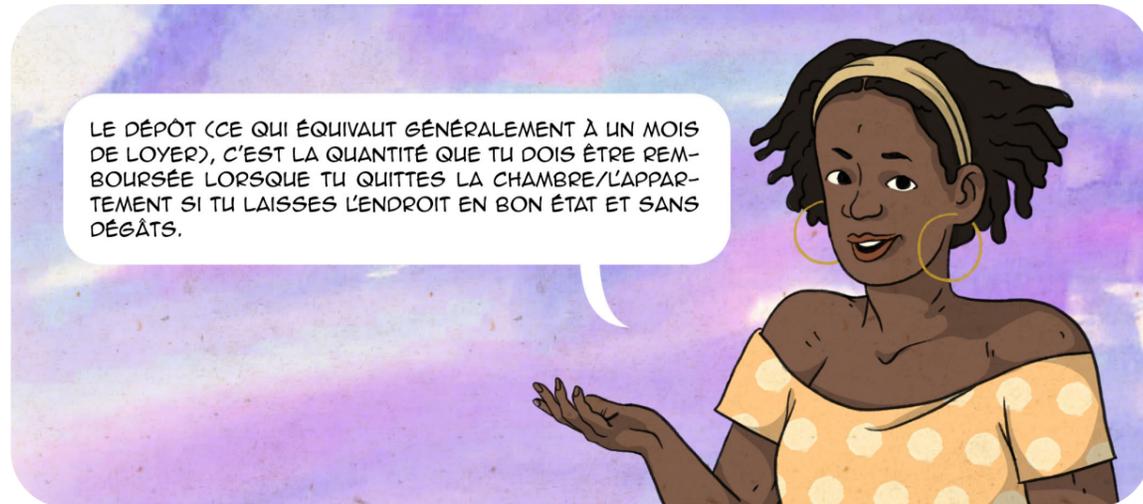
- Une copie de ta carte d'identité (DNI, passeport, NIE...).
- Une copie de ton contrat de bail. Tu as le droit de le lire attentivement et de vérifier tout ce que tu veux ou de consulter quelqu'un avant de le signer.
- Une copie de ton contrat de travail et de ta feuille de paie (si tu en as une).
- Un garant pour s'assurer que le loyer sera payé.
- Dépôt d'un mois.
- Compte bancaire.

Difficultés :

Malheureusement, tu risques de te trouver dans des situations fondées de racisme et/ou de xénophobie dès que tu commences à chercher à louer un logement. Les propriétaires peuvent te donner un nombre excessif d'excuses ou te compliquer la tâche. Si tu as besoin d'aide concernant ces situations particulières ou d'autres, on te recommande vivement de prendre contact avec l'**association spécialisée** la plus proche (ou avec l'une des Organisations Amies que nous citons à la fin du Manuel).

Pour consulter un site web relatif aux services sociaux au niveau national, au cas où tu te trouves dans une situation plus spécifique et que tu as besoin d'une aide de leur part.

→ **CLIQUE ICI**



ÉMOTIONNAIRE

ENTHOUSIASTE

IMPUISSANTE

DÉSESPÉRÉE

JOYEUSE

CONFIANTE

FRUSTRÉE

SÉCURISÉE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

RECENSEMENT



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Cela dépend de ta communauté autonome	Non
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Non	Oui

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

L'inscription au recensement, plus connue en Espagne sous le nom d'**empadronamiento**, est le processus d'inscription au recensement municipal, qui est le registre administratif dans lequel figure toute personne qui habite ou réside habituellement dans cette municipalité.

Tu peux t'inscrire sans contrat de bail en demandant à ton/ta propriétaire un certificat de cohabitation (en espagnol "*Certificado de Convivencia*"), une déclaration sous serment de résidence ou toute autre preuve de cohabitation attestant que tu vis actuellement à cette adresse.

N'hésite pas à te faire recenser si tu te trouves dans une situation administrative irrégulière. La mairie n'effectue aucun contrôle relatif à la situation régulière des personnes vivant sur le territoire espagnol.

RAPPELLE-TOI

Cette procédure est **INDISPENSABLE** pour pouvoir effectuer d'autres démarches importantes telles que ta carte de santé, ta résidence... C'est la première étape pour accéder à tes droits fondamentaux.

C'est le document qui indique depuis quand tu vis officiellement en Espagne, c'est pourquoi, pour régulariser ta situation, le faire le plus tôt sera le mieux.



Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

- Demande au bureau de la mairie le plus proche de ton domicile le formulaire d'inscription individuelle (en espagnol "*Formulario de Alta Individual*") si tu vis seule ; et si tu vis avec plusieurs personnes, tu as besoin du formulaire d'inscription collective (en espagnol "*Formulario de Alta Colectiva*").
- Ton passeport original et une photocopie.
- L'original et la photocopie de ton contrat de bail ou de l'autorisation d'habiter signée par le propriétaire du logement où tu résides actuellement. Si c'est le cas, l'inclure dans le formulaire pour pouvoir t'inscrire à l'adresse. De même, le/la propriétaire doit rénover le registre de son logement pour t'y inscrire en tant que locataire.
- Si tu as des mineurs à ton charge, tu dois également demander le formulaire d'inscription collective (en espagnol "*Formulario de Alta Colectiva*"), en y ajoutant leurs passeports (originaux et photocopies) et le livret de famille (en espagnol "*Libro de Familia*").

Contacte ton hôtel de ville à l'avance pour demander la documentation spécifique et t'assurer que tu es au courant des documents nécessaires. **Chaque hôtel de ville peut avoir ses propres règles et exigences.**



C'est un droit que tu as simplement parce que tu es en Espagne, quelle que soit la situation administrative dans laquelle tu te trouves.

Si tu as des problèmes ou des doutes, on te recommande d'aller à la fin du Manuel et d'appeler l'une de nos Organisations Amies pour obtenir plus d'informations et des conseils.



Formulaire de recensement :

Une fois que tu es inscrite au registre du recensement, tu pourras demander le formulaire autant de fois que tu le souhaites ou que tu en as besoin.

Garde à l'esprit que le formulaire de recensement a une date d'expiration (généralement de 3 mois), donc si tu en as besoin du document pour une procédure quelconque, tu dois vérifier au préalable si ton formulaire a une date valide, sinon tu dois en demander un nouveau. Cela ne signifie pas que tu dois retourner avec toute la documentation, cela signifie simplement que tu peux te rendre à tout moment dans n'importe quel bureau de l'hôtel de ville et demander le formulaire mis à jour.

Voici un site web où tu peux demander le formulaire en ligne et/ou demander un rendez-vous en fonction de la communauté autonome dans laquelle tu te trouves.

→ CLIQUE ICI

ÉMOTIONNAIRE :

IMPUISSANTE

FIÈRE

SANS DÉFENSE

JOYEUSE

SATISFAITE

EN COLÈRE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

MOBILITÉ



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Est-ce que cela coûte cher ?
Oui	Cela pourrait coûter
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Non	Non, mais cela aide

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Pour que nous puissions nous déplacer librement dans l'endroit où nous avons choisi de vivre, il est très important de connaître les possibilités de transport qui s'offrent à nous. Cela dépend si tu vis dans une grande ville, dans une petite ville ou dans un endroit situé entre les deux.

Pour être mieux informé, tu peux te rendre au **bureau de gestion de la carte de transport public** le plus proche (en espagnol "Oficina de gestión de tarjeta de transporte público") ou encore interroger les personnes qui travaillent dans ce domaine (chauffeurs, personnel d'assistance administrative, etc.).

En règle générale, tu pourras disposer des billets ou une carte de transport pour te déplacer librement où tu es. Sur les sites officiels de chaque communauté autonome, tu trouveras les différents moyens de transport ainsi que leurs différents coûts, horaires et itinéraires en fonction de tes objectifs et de ton but.

Ces modalités varient en fonction des besoins manifestés par la population elle-même. Tu trouveras ci-dessous les moyens de transport actuels dans l'ensemble du pays :

- Bus (il y a aussi des bus de nuit pour la fin de la nuit ou le début de la matinée)
- Métro
- Train
- Funiculaire
- Chemin de fer à câbles
- Services de prêt de bicyclettes : pour accéder à ce service, tu dois remplir certaines conditions. Tu peux consulter le site officiel de la communauté autonome où tu résides pour en savoir plus.

Vérifie si, dans ta communauté autonome, des réductions peuvent être accordées selon si tu es venu avec un ou plusieurs mineurs ou avec une personne âgée.



Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

- Carte d'identité (DNI, passeport, NIE...).
- Photographie (format passeport).
- Preuve ou formulaire de recensement.
- Formulaire rempli.
- Payer les frais.

Voici également quelques sites web qu'il peut être intéressant de consulter :

- Ministère des Transports et de la Mobilité Durable → **CLIQUE ICI**
(*Ministerio de Transportes y Movilidad Sostenible*)
- Réseau de transport public et de mobilité → **CLIQUE ICI**

ÉMOTIONNAIRE :

LIBRE

CONFORTABLE

TRISTE

HEUREUSE

FATIGUÉE

EXCLUE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

LANGUE



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Non	Cela pourrait coûter
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Non	Non, mais cela aide

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Lorsque l'on émigre dans un pays, l'un des principaux obstacles que l'on rencontre est la langue. Dans ce cas, si tu ne parles pas couramment l'espagnol, il est crucial de favoriser ton autonomie pour te familiariser avec la langue. Tu peux t'adresser à l'hôtel de ville de ton lieu de résidence pour savoir s'il y a des cours d'espagnol gratuits.

La plupart des hôtels de ville disposent de **services d'information, d'orientation et d'accompagnement pour l'intégration sociale de la population migrante** (en espagnol "Servicios de información, orientación y acompañamiento para la integración social de la población migrante"). Tu peux également appeler ou visiter l'une de nos Organisations Amies pour obtenir des conseils.

Il existe d'autres moyens d'apprendre la langue :

- Regarde la télévision en espagnol pour t'habituer à écouter.
- Recherche des applications gratuites qui peuvent t'aider à effectuer des exercices d'écriture et d'écoute.
- Parle aux personnes qui sont dans une situation similaire à la tienne. Tu peux peut-être les trouver dans une association sociale où d'autres femmes vont et qui aussi parlent un peu d'espagnol afin que tu puisses essayer d'apprendre au sein de la communauté.
- Il existe également des ressources culturelles et de loisirs où tu peux trouver des activités qui favorisent ton maîtrise de la langue.

Outre ces suggestions, voici quelques ressources éducatives qui vont te permettre de pratiquer l'espagnol :

- Manuel d'apprentissage de l'espagnol pour les migrants. Écoute/oral/lecture/écriture

- Manuel d'espagnol A1. Lecture/écriture

→ CLIQUE ICI

→ CLIQUE ICI

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

Pour apprendre des langues gratuitement par l'intermédiaire d'une association ou d'une ONG, aucun document ne te sera demandé. Au mieux, ils te demanderont quelques informations personnelles.

La chose la plus importante est d'avoir la volonté et la motivation d'apprendre, car il n'est pas très facile d'apprendre certaines langues et il peut être parfois frustrant de communiquer.



ÉMOTIONNAIRE :

INDÉPENDANTE

FIÈRE

CURIEUSE

RECONNUE

DÉMOTIVÉE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

DISCRIMINÉE

**PRENDS SOIN
DE TA SANTE**

BONJOUR AMINAH ! TU AS L'AIR SI JOYEUSE, D'OÙ VIENS-TU POUR AVOIR L'AIR SI HEUREUSE ?

MANUELA, JE SUIS TRÈS CONTENTE DE TE VOIR ! JE VIENS DU CENTRE DE SANTÉ, ET GRÂCE À LA DEMANDE DE CHANGEMENT DE MÉDECIN QUE J'AI FAIT, JE SUIS FINALEMENT TOMBÉE SUR UNE MÉDECIN TRÈS GENTILLE ET PROFESSIONNELLE. J'AI ENFIN PU LUI DIRE CE QUI M'ARRIVAIT. JE ME SUIS SENTIE TRÈS À L'AISE, ÉCOUTÉE ET COMPRISE.





SANTÉ PUBLIQUE

Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Non	Non
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Non	Pour postuler à certaines résidences, mais pas à toutes.

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

La **Carte de Santé Individuelle** (en espagnol "*Tarjeta Sanitaria Individual*" ou "*TSI*") est un document personnel, incessible et gratuit qui confère le droit de bénéficier des prestations de santé nécessaires. Elle sert également à identifier l'accès de chaque personne aux prestations et l'utilisation du système national de santé (en espagnol "*Sistema Nacional de Salud*").

Quelle que soit ta situation administrative, tu as le droit à la protection de la santé et de recevoir des soins médicaux dans les mêmes conditions que les personnes possédant la nationalité/citoyenneté espagnole.

Nous te recommandons de demander cette carte le plus tôt possible. La demande doit être faite auprès du centre de santé correspondant à l'adresse figurant sur ton formulaire de recensement.

Une fois que tu as ta carte de santé, vérifie auprès de ta communauté autonome s'il existe une application qui te permet d'accéder également à ta carte de santé virtuelle, à tes dossiers médicaux et à tes demandes de rendez-vous.

Dans le système de santé espagnol, il existe deux types de soins médicaux avec lesquels tu dois te familiariser :

- **Soins de santé primaires** : des services de base sont offerts, tels que des consultations, des examens médicaux, des cours si tu es enceinte et des soins d'urgence. Il s'agit de la première étape vers le recours à un/e spécialiste. Ton médecin de famille ou de premier recours (en espagnol "*médico o médica de cabecera*") doit t'orienter vers un Centre d'Attention Spécialisé.
- **Soins de santé spécialisés** : ce service s'adresse aux centres de santé spécialisés et aux hôpitaux, en ambulance ou en hospitalisation.

IL Y A UN PEU PLUS D'UN AN, UNE FEMME QUE JE CONNAIS EST ARRIVÉE DU MAROC ET ELLE A DES DIFFICULTÉS À SE COMMUNIQUER EN ESPAGNOL. COMME ELLE ME L'A DIT, ELLE NE VOULAIT PAS ALLER À SON CENTRE DE SANTÉ PARCE QU'ELLE AVAIT PEUR DE NE PAS ÊTRE COMPRIS. JE LUI AI PROPOSÉ DE L'ACCOMPAGNER, POUR QU'ELLE NE SE SENTE PAS OBLIGÉE D'ÊTRE LÀ AVEC SON MARI, ET JE LUI AI PARLÉ DES SERVICES DE TRADUCTION DONT DISPOSENT CERTAINS CENTRES DE SANTÉ. JE PENSE QUE JE VAIS L'ACCOMPAGNER POUR L'AIDER À SOLLICITER CE SERVICE ET À EN COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT.

C'EST UNE EXCELLENTE IDÉE ! TU ME TIENDRAS AU COURANT, ET JE CONNAIS AUSSI UNE ORGANISATION QUI POURRAIT LUI AIDER AVEC DES COURS D'ESPAGNOL GRATUITS. C'EST ASSEZ GÉNIAL, TU POURRAIS LE LUI PROPOSER. CELA POURRAIT ÊTRE TRÈS UTILE POUR DÉVELOPPER SON AUTONOMIE ET TOUT CE QU'ELLE SOUHAITE FAIRE À L'AVENIR.

OH, MERCI BEAUCOUP, MANUELA. JE SUIS SÛRE QU'ELLE TROUVERA CELA TRÈS INTÉRESSANT. ACTUELLEMENT, ELLE DÉPEND ENTIÈREMENT DE SES ENFANTS LORSQU'IL S'AGIT DE TRADUIRE L'ESPAGNOL, EN PARTICULIER POUR RENDRE LA DOCUMENTATION ET LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES.



En cas d'urgence, tu peux appeler le 112, le numéro d'urgence européen gratuit que tu peux appeler depuis n'importe quel téléphone fixe ou mobile lorsque tu te trouves dans l'Union Européenne. Il te mettra en contact direct avec les services d'urgence : police, ambulance ou pompiers.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

- Formulaire d'inscription au recensement avec une date valide.
- Une carte d'identité (DNI, passeport, NIE...).
- Certificat de non-exportation des services de santé (en espagnol "*Certificado de no exportación de atención sanitaria*"). Cela signifie que les soins de santé ne peuvent pas être exportés de ton pays d'origine vers l'Espagne (cela est particulièrement nécessaire si tu viens de l'Union Européenne ou du Chili). Ce document doit être demandé à ton consulat.
- Déclarer formellement que tu n'as pas d'assurance médicale privée.
- Enfants de moins de 14 ans sans passeport : acte de naissance ou livret de famille (original et photocopie lisible).

Si ta demande est acceptée, sache que tu dois renouveler ta carte tous les deux ans. Une fois que tu as reçu ta résidence, tu dois te rendre dans ton centre de soins de santé pour demander ta carte de santé du résident.

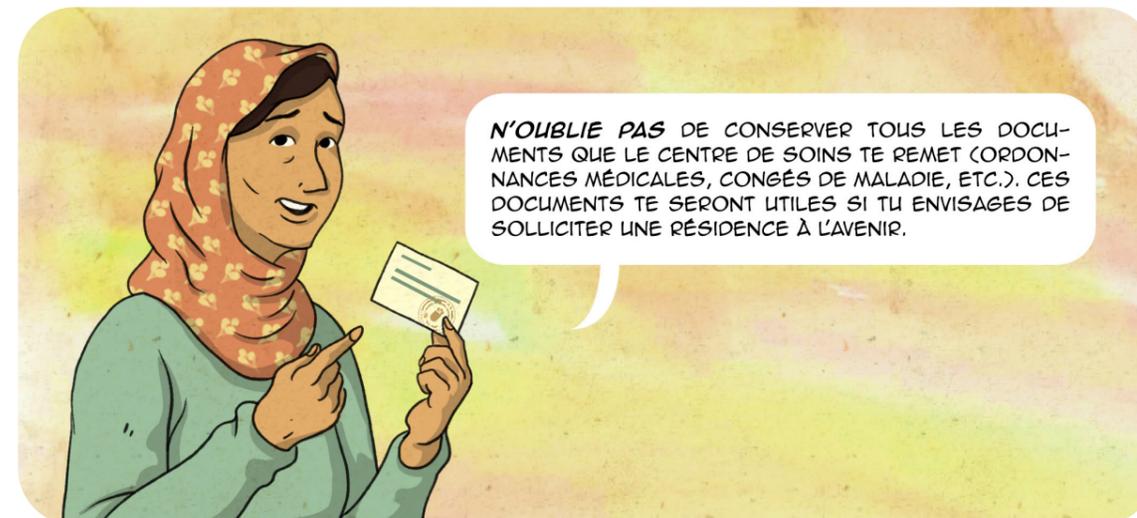
SAIS-TU QUE...

- Tu as le droit de te plaindre et/ou de demander un changement de professionnel de la santé ou de médecin traitant si tu ne te sens pas à l'aise avec celui qui t'a été attribué.
- Dans de nombreuses communautés autonomes, il existe des services de traduction/interprétation dans les centres de santé. Tu peux te renseigner auprès de ton établissement au cas où tu en auras besoin et te rendre seule à ton rendez-vous médical. Tu as droit à l'intimité et à la confidentialité.



On te facilite l'accès à un site web spécialisé dans les soins de santé au cas où tu auras des questions et souhaiterais les contacter.

→ CLIQUE ICI



FAIS ATTENTION AVEC

Les informations erronées que tu peux recevoir même de la part du centre de santé lui-même. Si l'on te dit que tu n'as pas le droit à une carte de santé en raison de ta situation administrative, nous te recommandons vivement d'appeler nos Organisations Amies pour obtenir de l'aide. C'est un droit que tu as et qui ne peut pas être refusé, n'importe d'où tu viens.



ÉMOTIONNAIRE :

DÉTERMINÉE

HONTEUSE

EN COLÈRE

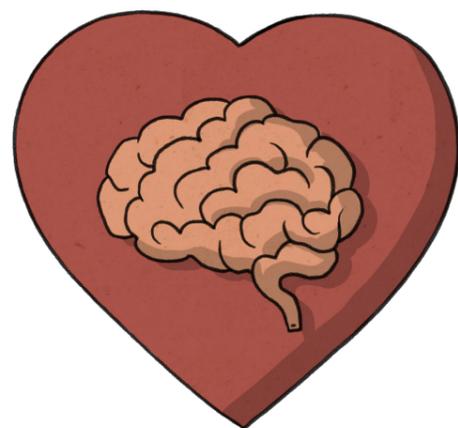
CONFIANCE

TRISTE

EMBRASSÉE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESENTI ?

SANTÉ MENTALE



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Non	Non
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Non	Non

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) décrit la santé mentale comme "un état de bien-être dans lequel l'individu prend conscience de ses propres aptitudes et est capable de faire face aux pressions normales de la vie, de travailler de manière productive et avec succès et de contribuer à la vie de sa communauté".

Pour obtenir un rendez-vous dans les cliniques publiques de santé mentale, tu dois d'abord t'adresser à ton médecin de famille dans ton centre de santé local et lui demander un rendez-vous avec un spécialiste de la santé mentale. En cas d'**urgence psychiatrique**, tu dois te rendre vers un hôpital public. Ce n'est pas tous les hôpitaux qui prennent charge les urgences psychiatriques. On te conseille de vérifier en ligne ou de vous renseigner auprès de l'hôpital public le plus proche. **Tu as le droit de recevoir de l'aide, peu importe si tu as ou non la carte de santé individuelle** (en espagnol "Tarjeta Sanitaria Individual").

Il existe un numéro téléphonique d'urgence nationale (sur tout le territoire espagnol) : le **024**. Tu peux appeler ce numéro depuis n'importe quelle communauté autonome dans laquelle tu te trouves. Il est gratuit, confidentiel et assisté par des experts et des professionnels qui apportent leur soutien aux personnes susceptibles d'avoir une conduite des pensées de blessures auto infligées ainsi qu'à leur famille et à leurs proches.

Si tu te trouves dans une situation de victime de violence fondée sur le genre ou si tu connais quelqu'un qui l'est, tu peux appeler la ligne téléphonique **016** qui fournit des informations, des conseils juridiques et une prise en charge psychosociale par du personnel spécialisé. Ce numéro est également accessible dans tout le pays.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

- Document d'identité ou carte d'identité (DNI, passeport, NIE...).

Ci-dessous, on te laisse le site web de l'Observatoire de la Santé des Femmes où tu pourras trouver des informations intéressantes et, en cas de doute, tu peux visiter l'une de nos Organisations Amies.

→ CLIQUE ICI



ÉMOTIONNAIRE :

ENTOURÉE

ÉCOUTÉE

INSÉCURISÉE

ANGOISSÉE

PRISE EN CHARGE

VULNÉRABLE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESENTI ?

RESSOURCES CULTURELLES ET DE LOISIRS



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Non	Non
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Non	Non, mais cela aide

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Pouvoir disposer d'espaces d'autosoins, rencontrer d'autres femmes, travailler en réseau et profiter de moments récréatifs est fondamental pour prendre soin de ta santé, n'importe où tu es. C'est pourquoi nous considérons qu'il est essentiel que tu te rapproches d'eux et que tu apprennes à connaître les différents équipements culturels et de loisirs dont dispose ton quartier, ta commune ou ta ville.

Tu peux également rechercher une **bibliothèque publique** près de chez toi et demander les conditions d'obtention de ta carte de membre. Les bibliothèques publiques te permettent généralement louer des livres, des livres audio, des livres électroniques, des émissions de télévision, des films, des magazines, etc.

Tu trouveras ici les instructions sur la manière de procéder en fonction de ta communauté autonome.

→ **CLIQUE ICI**

Il existe des **Centres pour les Femmes** qui proposent en permanence des activités et des programmes de loisirs. Recherche le centre le plus proche de chez toi pour savoir s'il propose quelque chose qui t'intéresse. Tu peux profiter de ces activités pour construire ton propre réseau de soutien ! Voici le site **web de l'Institut des Femmes** si tu souhaites trouver un centre près de chez toi. → **CLIQUE ICI**

Tu peux également te rendre à l'hôtel de ville de ta ville et demander des informations sur les activités récréatives et de loisirs.



Une autre façon de prendre soin de toi est de penser à des activités qui te font du bien et te permettent de passer du temps avec toi. Par exemple, si tu aimes te promener dans un parc ou près de chez toi, n'importe quel endroit où tu te sens bien, ou si tu aimes la musique, il est possible que tu trouves des événements/activités musicales gratuites, des équipes sportives, etc.



AU DÉBUT, ON PEUT SE SENTIR UN PEU GÊNÉ DE PARTICIPER PARCE QU'ON NE CONNAÎT PERSONNE, MAIS NE T'INQUIÈTES PAS, CELA M'EST ARRIVÉ À MOI AUSSI ET À D'AUTRES, J'EN SUIS SÛR. SI TU N'ES PAS TOUT À FAIT CONVAINCU, TU PEUX TROUVER D'AUTRES ACTIVITÉS QUI TE PLAIRONT ET TE FERONT DU BIEN.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

Tu n'auras pas à remplir beaucoup de conditions pour participer aux activités de loisirs gratuites dans ta région. Il est possible que l'on te demande de présenter ton formulaire de recensement et/ou une carte d'identité. Tout ce que tu dois emmener est l'envie de rencontrer d'autres personnes, de te déconnecter, de prendre soin de toi et de passer du temps avec toi-même.

RAPPELLE-TOI

Toute carte d'identité (carte de bibliothèque, de centre de loisirs, etc.) que tu peux fournir te servira à l'avenir de pièce justificative lorsque tu décideras de demander un permis de séjour.



ÉMOTIONNAIRE :

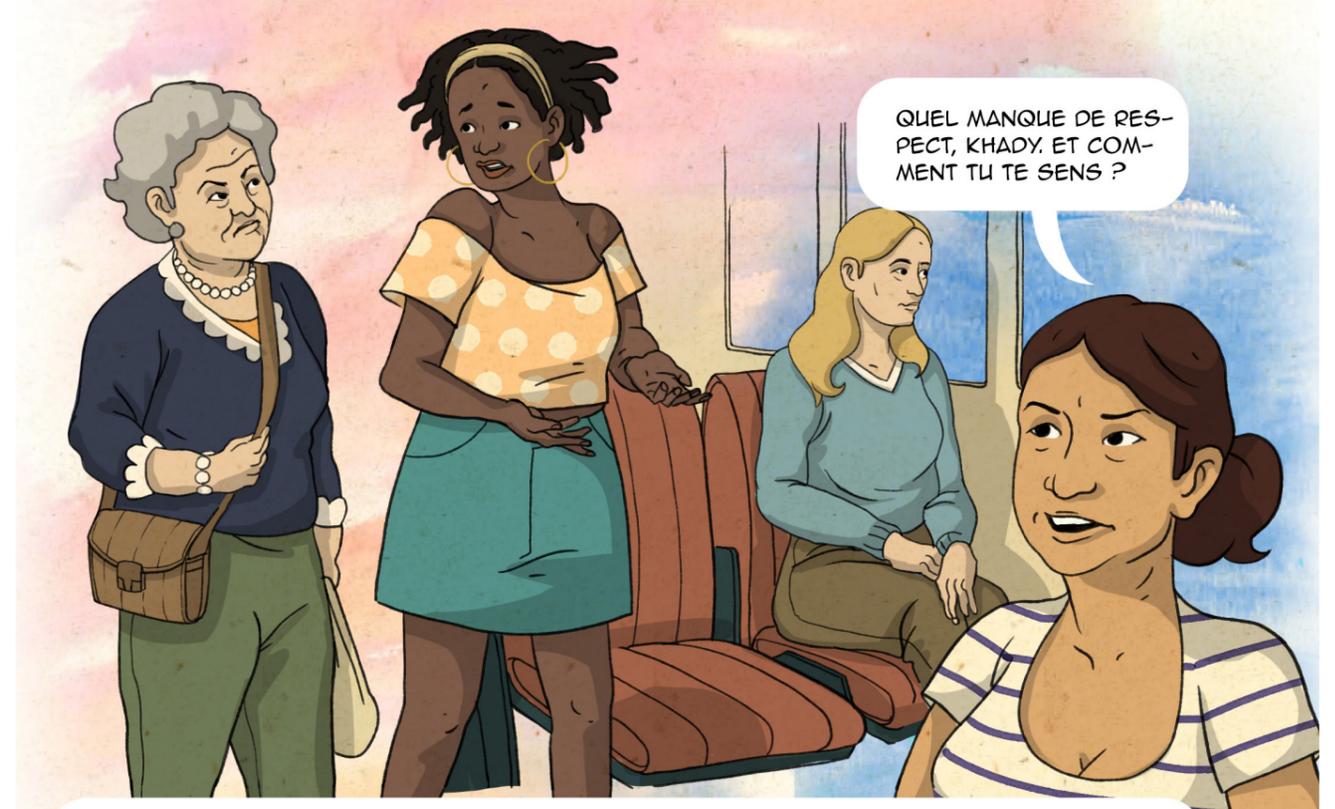


QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

03

ÉDUCATION

TU NE CROIRAS JAMAIS CE QUI M'EST ARRIVÉ AUJOURD'HUI... J'ÉTAIS DANS LE MÉTRO, JE ME SUIS LEVÉE POUR QU'UNE DAME ÂGÉE PUISSE S'ASSEOIR ET ELLE M'A REGARDÉE DE TRAVERS. ELLE NE M'A MÊME PAS REMERCIÉ ET NE S'EST PAS ASSISE. PLUS TARD, À L'ARRÊT SUIVANT, UNE DAME BLANCHE A QUITTÉ SON SIÈGE ET LA VIEILLE DAME S'EST ASSISE IMMÉDIATEMENT...



QUEL MANQUE DE RESPECT, KHADY. ET COMMENT TU TE SENS ?

EH BIEN... AU DÉBUT, JE ME SUIS SENTIE HORRIBLEMENT MAL PARCE QUE JE ME SENTAIS DISCRIMINÉE ET REJETÉE. UNE FILLE QUI A TOUT VU M'A SOURI ET M'A FAIT DE LA PLACE POUR QUE JE M'ASSOIE À SES CÔTÉS, CE QUI M'A FAIT ME SENTIR BEAUCOUP MIEUX. ELLE M'A FAIT COMPRENDRE QUE CELA N'AVAIT RIEN À VOIR AVEC MOI, MAIS AVEC L'ATTITUDE RACISTE DE LA VIEILLE DAME À MON ÉGARD... D'AILLEURS, J'AI CONTINUÉ À DISCUTER AVEC ELLE ET NOUS AVONS ÉCHANGÉ NOS NUMÉROS DE TÉLÉPHONE POUR NOUS RETROUVER CE WEEK-END. VEUX-TU NOUS REJOINDRE ?



J'EN SERAIS RAVIE, BIEN SÛR !

IL S'AVÈRE QUE CETTE FILLE S'APPELLE DIANA, ET QU'ELLE SOUHAITE FAIRE LES MÊMES ÉTUDES QUE MOI. NOUS ALLONS VOIR ENSEMBLE LES DÉMARCHES CONCERNANT L'HOMOLOGATION DU DIPLOME ET LES ÉTUDES AUXQUELLES JE POURRAIS ACCÉDER DÈS MAINTENANT AVEC MA SITUATION ADMINISTRATIVE.... TU DEVRAIS VOIR À QUEL POINT C'EST COMPLIQUÉ ! HEUREUSEMENT, AVEC UN PEU D'AIDE, ÇA VA S'ARRANGER.

C'EST SUPER, KHADY, TU ME RACONTERAS TOUT ÇA CE WEEK-END ! JE POURRAIS MÊME RECOMMENCER MON PROCESSUS D'HOMOLOGATION DU DIPLOME DE TRAVAILLEUSE SOCIALE...



HEY AMINAH, COMMENT ÇA SE PASSE ? AS-TU DES CHOSSES À FAIRE POUR LA SEMAINE PROCHAINE ?

BONJOUR MANUELA, TOUT VA BIEN. BON... JE N'AI RIEN DE PRÉVU POUR L'INSTANT.



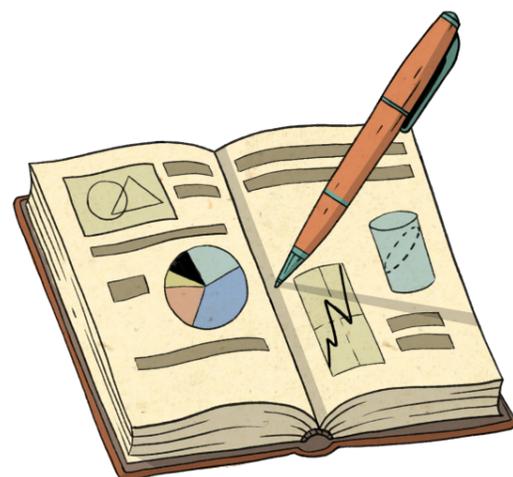
C'EST SUPER ! EH BIEN... SI CELA T'INTÉRESSE, ON PEUT SE RENCONTRER ET TU POURRAS FÊTER AVEC MOI LES FÊTES NATIONALES DE MON PAYS. JE PENSAIS FAIRE UNE ASSIETTE NATIONALE PÉRUVIENNE ET JE POURRAIS TE RACONTER COMMENT NOUS LA CÉLÉBRONS LÀ-BAS ET CE QUE NOUS FAISONS HABITUELLEMENT. HONNÊTEMENT, JE SUIS ASSEZ NOSTALGIQUE CES JOURS-CI PARCE QUE CHEZ MOI, NOUS RÉUNISSONS TOUJOURS EN FAMILLE.



OH, QUELLE BONNE IDÉE, MANUELA ! J'AI HÂTE D'Y ÊTRE ET J'APPRENDRAI À MIEUX CONNAÎTRE TA CULTURE. ON S'APPELLE PLUS TARD SI TU AS BESOIN QUE J'APPORTE QUELQUE CHOSE. MERCI BEAUCOUP DE M'EN AVOIR FAIT PART !



SYSTÈME EDUCATIF



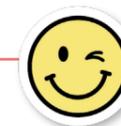
Le système éducatif varie en fonction du pays dans lequel nous vivons. En Espagne, il est actuellement divisé en cycles en fonction de l'âge et est obligatoire de 6 à 16 ans :

- **Éducation de la petite enfance** : de 0 à 6 ans.
- **École primaire** : de 6 à 12 ans.
- **Enseignement Secondaire Obligatoire** (en espagnol "*Educación Secundaria Obligatoria*" ou "*ESO*") : de 12 à 16 ans.
- **Lycée** (en espagnol "*Bachillerato*") : de 16 à 18 ans. Tu peux choisir entre les modalités d'arts, technologies et sciences, sciences humaines et sociales.
- **Formation professionnelle** (en espagnol "*Formación Profesional*" ou "*FP*") : cette formation peut être suivie par toute personne ayant terminé l'Enseignement Secondaire Obligatoire (ESO) ou le lycée, en fonction des études choisies. Il dure 1 ou 2 ans et est axé sur la spécialisation professionnelle.

Qu'est-ce qui est généralement demandé ?

- Le document d'identité ou la carte d'identité du parent et/ou du tuteur légal (DNI, passeport, NIE...).
- Le document d'identité ou la carte d'identité du mineur(e) (DNI, passeport, NIE...) et/ou le livret de famille.
- Carte de vaccination (en espagnol "*cartilla de vacunación*").
- Formulaire d'inscription au recensement.
- Si le mineur a entre 12 et 16 ans, l'accréditation des cours précédents avec les notes finales.
- Photographies récentes du mineur.

Pour plus d'informations, nous te recommandons de t'adresser à l'administration la plus proche de ton domicile afin de t'informer sur le processus d'inscription spécifique au lieu où tu te trouves.



Pour accéder à des ressources éducatives pour la petite enfance, l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire obligatoire et le lycée.

→ CLIQUE ICI

Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Appelle l'école pour demander	Selon la modalité choisie
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Non	Non, mais cela aide

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

En Espagne, l'éducation est universelle et ne fait pas de discrimination en fonction de la situation administrative des familles ni pays d'origine. Les enfants et les adolescents ont droit à l'éducation, quelle que soit leur nationalité ou leur situation particulière.

Il existe trois types d'écoles en Espagne :

- **Enseignement privé** : les écoles privées sont celles qui sont entièrement financées par les frais de scolarité des familles.
- **Enseignement à charte** : les écoles à charte sont un mélange des écoles privées et des écoles publiques. Le financement de l'enseignement à charte provient essentiellement de fonds publics, mais l'administration est privée.
- **Enseignement public** : les écoles publiques dépendent entièrement d'institutions publiques. Cela signifie que l'enseignement est gratuit et que tu n'as pas à payer que le matériel scolaire ou la cantine si elle est utilisée.

RAPPELE-TOI

Tu as le droit de visiter les installations avant de prendre une décision. Tu peux également t'adresser au personnel administratif pour obtenir des informations sur les bourses et les aides financières destinées aux personnes en situation de vulnérabilité économique, si c'est ton cas.





ÉMOTIONNAIRE :

COUPABLE

CONTENTE

FRUSTRÉE

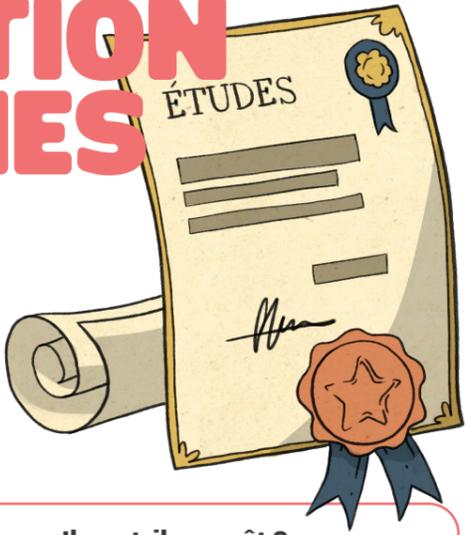
FIÈRE

RECONNUE

IRRITABLE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

HOMOLOGATION DES DIPLOMES



Ai-je besoin d'un rendez-vous	Il y a-t-il un coût ?
Non, c'est en ligne	Oui
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Non	Non, mais cela aide

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

- **Homologation** : il s'agit d'une procédure administrative au cours de laquelle ton diplôme universitaire et/ou non universitaire de ton pays d'origine ou de ton précédent pays de résidence (qui ne doit pas faire partie de l'Union Européenne) sera considéré comme un diplôme délivré par un établissement espagnol. Elle a des effets à la fois académiques et professionnels pour l'exercice de la profession.
- **Validation** : une reconnaissance des études universitaires supérieures, que tu as terminé tes études, que tu n'aies pas encore obtenu ton diplôme ou que tu aies en fait des études universitaires espagnoles partielles. Son objectif est purement académique afin que tu puisses poursuivre tes études.
- **Équivalences** : il s'agit d'une reconnaissance académique de niveau universitaire (formation professionnelle ou master). Cette reconnaissance n'a que des effets académiques.

Informations : quelles sont les exigences habituelles pour l'homologation du diplôme ?

- Copie notariée/certifiée de ton document d'identité ou carte d'identité (DNI, passeport, NIE...).
- Copie notariée/certifiée de ton diplôme (ou sauvegarde provisoire).
- Copie notariée/certifiée de ton certificat d'études.

- N'oublie pas d'attacher une traduction officielle assermentée de tes documents au cas où ceux-ci ne seraient pas rédigés en espagnol.
- Justification de paiement des taxes.

Voici une brochure en ligne qui explique mieux comment demander la reconnaissance de ton titre universitaire, les questions fréquemment posées, les processus et les clarifications pour chaque terme.

→ CLIQUE ICI

Veille noter que, pour faire reconnaître ton titre universitaire, tu dois t'adresser au Ministère de la Science, de l'Innovation et des Universités (en espagnol "Ministerio de Ciencia, Innovación y Universidades"). Voici un lien pour l'homologation des diplômes d'enseignement supérieur étrangers en tant que **diplômes officiels espagnols de premier cycle ou de maîtrise** donnant accès à une profession réglementée en Espagne.

→ CLIQUE ICI



Si tu souhaites demander la reconnaissance de ton titre non universitaire (lycée ou Enseignement Secondaire Obligatoire), tu dois t'adresser au Ministère de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et des Sports (en espagnol "Ministerio de Educación, Formación Profesional y Deportes"). Voici un peu plus d'information :

- Web Ministère de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et des Sports

- PDF informatif

→ CLIQUE ICI

→ CLIQUE ICI

Difficultés :

Selon la réglementation espagnole, le délai d'attente pour recevoir l'acte de reconnaissance est de 6 mois. Néanmoins, cette procédure peut prendre plus de temps que cela. Elle peut même durer jusqu'à 2 ou 3 ans en fonction de ton domaine d'études. C'est pourquoi on te recommande vivement de commencer cette procédure dès que possible afin de pouvoir travailler dans ton domaine !

ÉMOTIONNAIRE :



QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

FORMATION PROFESSIONNELLE



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Cela dépend de la communauté autonome dans laquelle tu te trouves et de l'établissement d'enseignement de ton choix.	Dans certaines communautés autonomes, oui
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Non	Non, mais cela aide

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

La **formation professionnelle** (en espagnol "*formación profesional*" ou "*FP*") désigne l'ensemble des études et des pratiques qui sont menées pour développer des capacités et des compétences spécifiques dans un domaine de travail particulier. Il s'agit d'un enseignement alternatif réputé pour être pratique et plus court que les études universitaires axées sur l'exercice d'une profession spécifique.

Quel type de formation professionnelle existe-t-il en Espagne ?

Il existe différents niveaux et spécialisations que tu peux choisir :

- **FP de base** : il est destiné aux personnes qui n'ont pas encore obtenu leur diplôme de l'Enseignement Secondaire Obligatoire ou de l'ESO.
- **FP à diplôme moyen** : si tu as obtenu ton diplôme académique ESO ou si tu as réussi un examen d'entrée, tu peux choisir d'étudier ce FP. Cette option offre une formation plus spécialisée dans un domaine professionnel et dure environ 2 ans.
- **FP supérieure** : si tu es déjà titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou si tu as réussi un examen d'entrée, tu peux étudier cette formation professionnelle supérieure. Cet enseignement professionnel est plus avancé et spécialisé dans un domaine d'étude spécifique. Il dure 2 ans et tu peux choisir entre plusieurs études.

Voici un site web du Ministère de l'Éducation, de la Formation Professionnelle et des Sports (en espagnol "*Ministerio de Educación, Formación Profesional y Deportes*") où tu pourras développer ces informations, voir les différentes offres éducatives et les lieux où tu peux effectuer tes études, les processus d'inscription et les conditions requises.

→ CLIQUE ICI

Certificats de professionnalisme : il s'agit des accréditations officielles délivrées par le Service Public de l'Emploi de l'État (en espagnol "*Servicio público de empleo estatal*" ou "*SEPE*"), qui attestent que tu possèdes les connaissances et les compétences requises pour développer une activité professionnelle donnée en fonction du marché du travail actuel. Ils sont valables sur l'ensemble du territoire espagnol et européen.

Les certificats sont classés en différentes professions et 3 niveaux de qualification :

- **Niveau I** : l'accès est ouvert aux personnes sans qualifications ou diplômes académiques.
- **Niveau II** : l'accès est ouvert aux personnes titulaires d'un diplôme universitaire de l'ESO ou d'un diplôme équivalent à un PF.
- **Niveau III** : l'accès est ouvert aux personnes titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires, d'un diplôme universitaire ou d'un diplôme équivalent à un diplôme de fin d'études secondaires.

Voici un **localisateur de bureaux pour le Service public de l'emploi de l'État ou SEPE**. Nous t'encourageons à trouver le bureau le plus proche de chez toi et à demander plus d'informations.

→ CLIQUE ICI



Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

- Avoir résidé de manière continue en Espagne pendant une période d'au moins 2 ans. La preuve peut être apportée par ton formulaire de recensement, tes rendez-vous médicaux, le cas échéant, ta carte de bibliothèque, tes mouvements bancaires mensuels, etc.
- Document d'identité ou carte d'identité (DNI, passeport, NIE...).
- En fonction du domaine d'études que tu souhaites poursuivre, il te sera peut-être demandé de présenter ton diplôme homologué ou normalisé (par exemple, pour un certificat de professionnalisme, tu n'auras pas besoin de présenter un diplôme antérieur, alors que pour un diplôme supérieur de FP, tu devrais le faire).
- Engagement à suivre une formation professionnelle formelle en vue d'un emploi.

ÉMOTIONNAIRE :

INDÉPENDANTE

OPTIMISTE

INCERTAINE

FORTE

RECONNUE

DIGNE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

DÉVELOPPE TON AUTONOMIE

TU TE SOUVIENS QUE JE SUIS ALLÉE À L'OFFICE PUBLIC DE L'EMPLOI ET QU'ILS M'ONT DIT QUE SI JE NE FAISAIS PAS LA PROCÉDURE D'HOMOLOGATION, ILS NE POURRAIENT PAS M'AIDER ET QUE JE DEVRAIS REVENIR QUAND JE L'AURAIS OBTENUE ?

AH OUI ! QUEL MANQUE DE PROFESSIONNALISME ET DE RESPECT !

TOTALEMENT... MAIS SURTOUT : JE N'AI PAS ABANDONNÉ ET J'AI CONTINUÉ À CHERCHER DE L'AIDE ! J'AI APPELÉ L'ORGANISATION QUE TU M'AS RECOMMANDÉE ET L'ASSISTANTE SOCIALE A ÉTÉ TRÈS GENTILLE. ELLE VA M'AIDER À TROUVER DIFFÉRENTS COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE QUE JE PEUX SUIVRE COMTE TENU DE MA SITUATION ADMINISTRATIVE. ILS M'ONT ÉGALEMENT PROPOSÉ DIFFÉRENTES OPTIONS D'EMPLOI QUE JE PEUX POURSUIVRE DÈS MAINTENANT ÉTANT DONNÉ QUE JE VAIS RÉGULARISER MA SITUATION ET QUE JE POURRAI TRAVAILLER DANS UN DOMAINE EN RAPPORT AVEC MES CENTRES D'INTÉRÊT !

C'EST UNE EXCELLENTE NOUVELLE, KHADY ! JE SUIS RAVIE QUE TU AIES CONTINUÉ ET QUE TU NE TE SOIS PAS CONTENTÉE DE CE QUE T'A DIT LA PERSONNE QUI T'A "DÉSASSISTÉE".

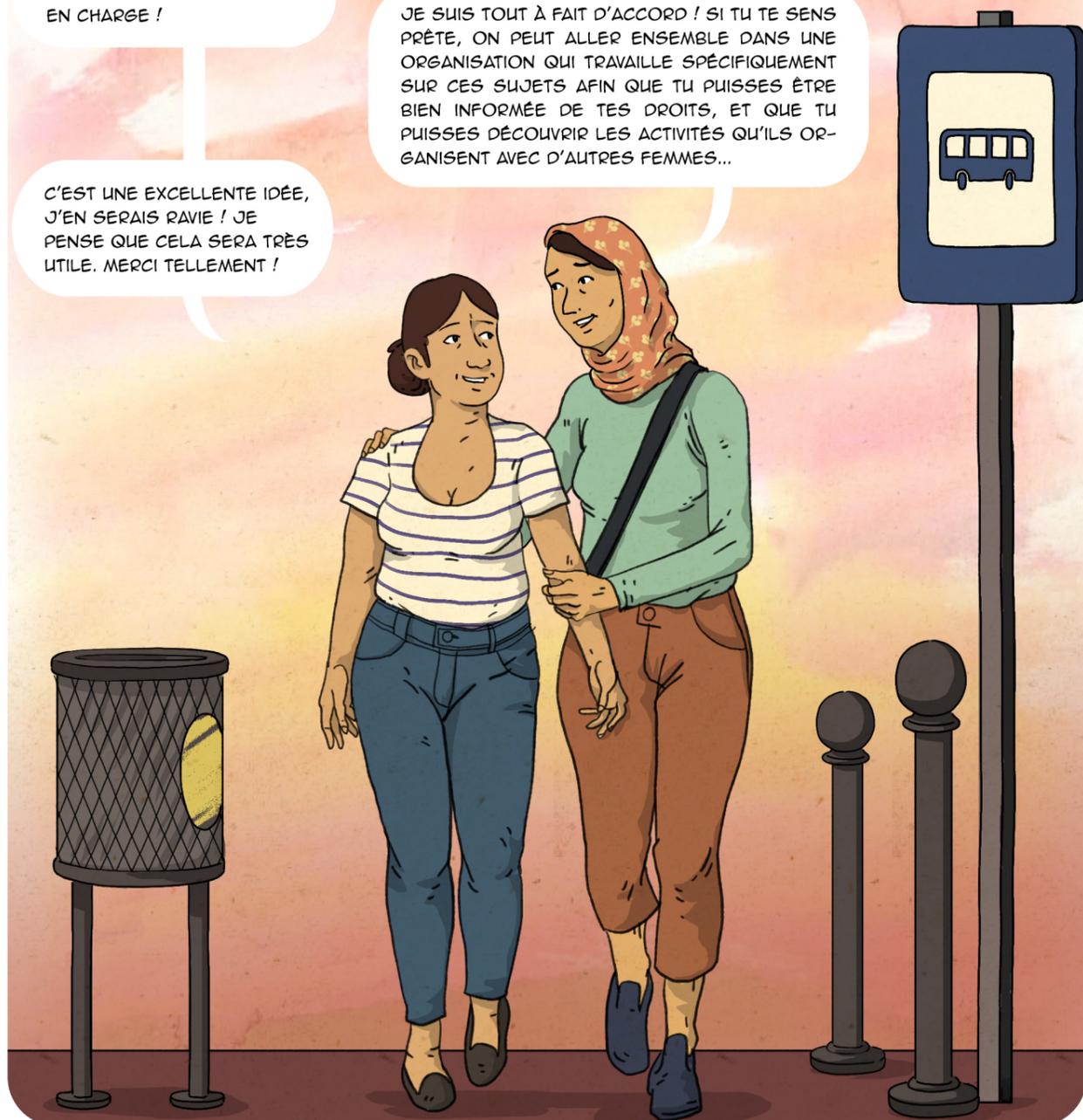
COUCOU AMINAH, JE ME SENS MIEUX DEPUIS QUE L'ON M'A DONNÉ UN CONGÉ DE MALADIE AU TRAVAIL, CE QUI ME PERMET DE ME REPOSER UN PEU, MERCI DE ME L'AVOIR DEMANDÉ ! EN FAIT, JE T'AI ÉCOUTÉE ET J'AI DEMANDÉ UN RENDEZ-VOUS CHEZ LE MÉDECIN. JE LUI AI DIT QUE JE TRAVAILLAIS DANS LE SECTEUR DES SOINS AUX PERSONNES ÂGÉES ET QUE J'AVAIS CONSTAMMENT MAL AU DOS À CAUSE DE TOUS LES EFFORTS QUE JE FAISAIS CHAQUE JOUR. C'EST AINSI QUE J'AI OBTENU UN CONGÉ DE MALADIE.

J'EN SUIS RAVIE ! PROFITE DE CETTE OCCASION POUR PRENDRE SOIN DE TOI. IL EST IMPORTANT QU'ILS METTENT EN PLACE UN ÉLÉMENT D'ASSISTANCE... PEUT-ÊTRE UN DÉAMBULATEUR POUR NE PAS AVOIR À S'APPUYER SUR TOI TOUT LE TEMPS, OU UN FAUTEUIL ROULANT, UN ASCENSEUR, ETC... IL EST ESSENTIEL QUE NOUS PUISSIONS COMPTER SUR LES OUTILS NÉCESSAIRES POUR MIEUX FAIRE NOTRE TRAVAIL TOUT EN ÉVITANT DE NUIRE À NOTRE CORPS.

TU AS RAISON, AMINAH, SINCÈREMENT, LE MÉNAGE ET LES SOINS SONT MAL PRIS EN CHARGE !

JE SUIS TOUT À FAIT D'ACCORD ! SI TU TE SENS PRÊTE, ON PEUT ALLER ENSEMBLE DANS UNE ORGANISATION QUI TRAVAILLE SPÉCIFIQUEMENT SUR CES SUJETS AFIN QUE TU PUISSES ÊTRE BIEN INFORMÉE DE TES DROITS, ET QUE TU PUISSES DÉCOUVRIR LES ACTIVITÉS QU'ILS ORGANISENT AVEC D'AUTRES FEMMES...

C'EST UNE EXCELLENTE IDÉE, J'EN SERAIS RAVIE ! JE PENSE QUE CELA SERA TRÈS UTILE. MERCI TELLEMENT !



RECHERCHE D'EMPLOI



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Oui	Non
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Non	Non, mais cela peut s'avérer utile pour postuler à quelques résidences.

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Le droit au travail est un droit fondamental qui permet d'accéder librement à un poste de travail, dans des conditions d'égalité, sans en être empêchée.

Malheureusement, en fonction de ta situation administrative, tu pourras accéder à d'autres emplois dans un premier temps, mais en Espagne, tous les travailleurs ont des droits en matière de travail, indépendamment de la situation administrative dans laquelle ils se trouvent.

Pour effectuer ta recherche d'emploi, tu peux te rendre au bureau local des **services sociaux** ou obtenir des informations auprès du Service Public de l'Emploi de l'État (SEPE) :

- Localisateur de bureaux de services sociaux → **CLIQUE ICI**
- Lien direct vers SEPE → **CLIQUE ICI**

Tu trouveras également, par le chapitre de nos Organisations Amies à la fin de ce Manuel, une orientation positive et professionnelle adaptée à ta situation personnelle, ainsi que des alternatives éducatives et des cours complémentaires qui t'aideront dans ta recherche d'emploi et dans l'accomplissement de tes démarches en vue de régulariser ta situation administrative.

Il est fondamental que nous connaissions nos droits du travail pour savoir s'ils sont violés ou non dans notre environnement de travail et pour les revendiquer si nécessaire. On te laisse ci-dessous une liste de certains d'entre eux :

Droit à l'égalité et à la non-discrimination : les travailleurs ont droit à l'égalité de traitement et à la non-discrimination pour des raisons telles que le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'appartenance ethnique, le handicap ou tout autre motif.

Heures de travail : les heures de travail sont réglementées en Espagne et ne devraient généralement pas dépasser les 40 heures hebdomadaires (bien que ce soit malheureusement le cas dans certains emplois). Les travailleurs ont droit à des pauses pendant leurs journées de travail et à au moins un jour de congé par semaine.

Vacances payées : les travailleurs ont droit à une période de vacances payées, qui est généralement de 30 jours par an, bien que cela puisse varier en fonction de l'endroit où tu travailles ou de ton employeur.

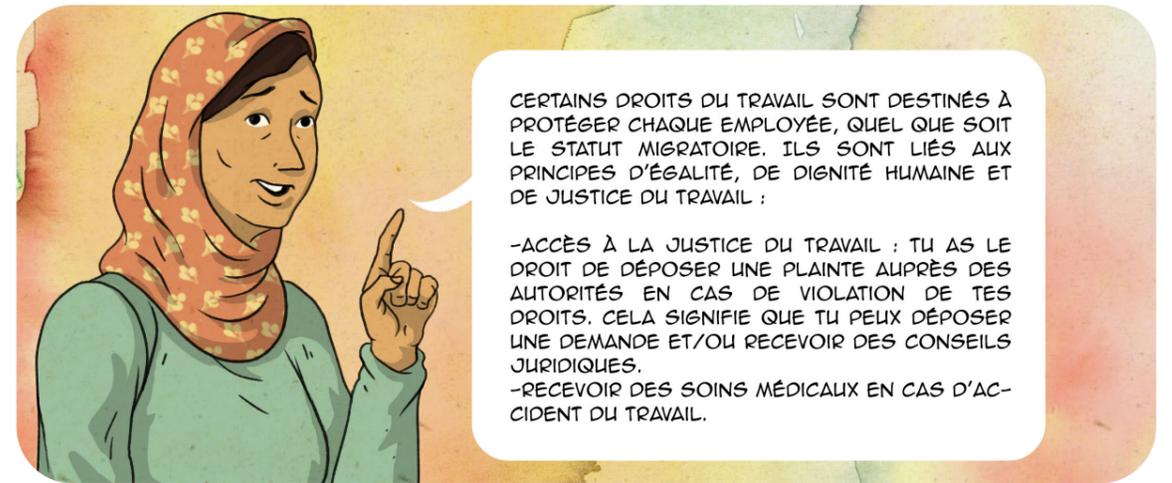
Salaires minimum interprofessionnel : il s'agit du salaire minimum qu'une entreprise ou un employeur doit verser aux travailleurs ou aux employés. Le gouvernement en fixe le montant et l'ajuste chaque année.

Congé de maternité et/ou de paternité : les mères et les pères ont le droit de bénéficier d'un congé de maternité et/ou de paternité et d'être rémunérés pendant cette période. Ils conservent leur emploi et ne peuvent pas être virés.

Respecter les règles de sécurité et de santé : tant l'entreprise ou l'employeur que le travailleur ou l'employé doivent respecter les règles de sécurité et de santé afin de garantir la sécurité et la santé de toutes les personnes qui travaillent dans l'entreprise.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

Tu n'auras besoin d'aucun document spécifique pour te rendre dans les bureaux d'orientation professionnelle des différentes ressources. Toutefois, ils vont te demander probablement ton document d'identité actuel ou ta carte d'identité (DNI, passeport, NIE...) afin d'ouvrir un dossier pour toi.



GARDE À L'ESPRIT QUE

Si tu travailles dans le secteur du ménage et des soins, même si tu es en situation administrative irrégulière, tu as des droits. Tu peux consulter le guide informatif sur tes droits en tant que femme migrante travaillant dans le secteur du ménage et des soins que nos collègues de la Fédération des Femmes Progressistes (FMP) ont réalisé cette année dans le cadre du projet intitulé "**Essentiels : un projet pour la reconnaissance du travail domestique et des soins**". N'oublie pas que tu peux traduire le document en sélectionnant le texte, en faisant un clic droit et en choisissant l'option "traduire en français" ou en recherchant une application ou un site web gratuit.

→ **CLIQUE ICI**

Et voici un autre lien du **SEA Projet** qui fait partie d'une alliance des différents organisations qui collaborent pour la prévention de l'exploitation des femmes travailleuses, discrimination et d'autres types de violence qu'elles rencontrent dans des situations vulnérables.

→ **CLIQUE ICI**

ÉMOTIONNAIRE :

INDÉPENDANTE

SOUS-ÉVALUÉE

ACCOMPLIE

SATISFAITE

FRUSTRÉE

DÉMOTIVÉE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

COMPTE BANCAIRE



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Non	Non
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Non	Non, mais cela aide

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Il est très important d'être titulaire d'un compte, car cela te permettra de réaliser plus facilement certaines actions importantes sur le plan économique. Comme par exemple, dépôt direct de ton salaire et de tes reçus, les virements nationaux et internationaux, l'entrée et le retrait d'argent dans un distributeur automatique de billets, les achats en ligne, etc.

En Espagne, les institutions bancaires ont l'obligation d'offrir un compte bancaire de base entièrement gratuit aux personnes qui se trouvent dans une situation vulnérable ou qui risquent l'exclusion financière.

- Clique sur ce PDF pour en savoir plus. → **CLIQUE ICI**
- Tu peux également cliquer sur le BOE du Ministère de la Consommation qui indique qu'en Espagne, les banques sont tenues d'ouvrir des comptes gratuits pour les personnes présentant un risque d'exclusion et/ou de vulnérabilité.. → **CLIQUE ICI**

Nous te recommandons de te rendre vers une banque proche de chez toi pour demander des informations sur l'ouverture d'un compte bancaire avec les documents dont tu disposes actuellement et les conditions nécessaires pour le faire.



Difficultés :

Malheureusement, toutes les banques ne facilitent pas l'ouverture d'un compte, alors que la législation exige que toute personne, quelle que soit sa situation administrative, puisse accéder à ces comptes bancaires de base gratuits. Il s'agit d'une mauvaise pratique qui doit être corrigée et exigée.



Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

- Document d'identité ou carte d'identité en cours de validité (DNI, passeport, NIE...).
- Derniers salaires ou feuille de paie : cette question ne devrait pas être nécessaire, mais elle est souvent posée lors d'occasions particulières.
- Un document attestant de ta situation de vulnérabilité (dans le cas où il est exigé).

Ci-dessous, on te laisse quelques sites web. Le premier est une campagne menée par plusieurs de nos Organisations Amies pour revendiquer le droit à l'inclusion financière et le second est un document PDF informatif :

- Site web "Nous avons des comptes en suspens" → **CLIQUE ICI**
- Document PDF informatif sur l'obtention d'un compte bancaire de base, sur tes droits et sur la manière de les faire valoir en cas de violation. → **CLIQUE ICI**

ÉMOTIONNAIRE :

VULNÉRABLE

JOYEUSE

COURAGEUSE

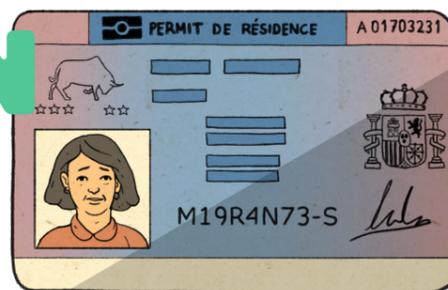
COURAGEUSE

ENRAGÉE

ESCROQUÉE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

ACQUISITION DU NIE



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Oui	Oui
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
Oui. Il peut également s'agir d'un visa d'études.	Non

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Le **Numéro d'Identité Étranger (NIE)** est un numéro séquentiel unique, personnel et exclusif qui est attribué à toute personne pouvant justifier de son arrivée en Espagne au moyen d'un document d'identité valide tel que ton passeport. Ce numéro n'est pas répétable et t'accompagnera quelle que soit ta situation administrative à partir de maintenant. En d'autres termes, si par hasard tu te retrouves à nouveau dans une situation administrative irrégulière, ce numéro sera toujours ton numéro d'identification.

Ce numéro d'identité est essentiel non seulement pour demander un permis de résidence, mais aussi pour obtenir un contrat de travail, effectuer des démarches administratives telles que l'achat d'une maison ou d'une voiture, obtenir un permis de conduire, un certificat numérique (en espagnol "*Certificado Electrónico*"), etc.

Si tu demandes soudainement la citoyenneté/nationalité espagnole, ton numéro d'identité étranger ou NIE disparaîtra et un nouveau numéro séquentiel appelé DNI te sera attribué.



NIE est-il la même chose que TIE ?

Il s'agit d'une idée fausse très répandue. La réponse est non.

Le **Numéro d'Identité Étranger ou NIE** (en espagnol "*Número de Identificación de Extranjero*") n'a rien à voir avec la **Carte d'Identité d'Étranger ou TIE** (en espagnol "*Tarjeta de Identificación del Extranjero*"). Alors que la première (NIE) n'est rien de plus qu'un numéro d'identification, la TIE est une carte d'identité qui prouve que la personne non communautaire réside en Espagne de manière régulière, que ce soit à titre temporaire ou permanent. Sur ton TIE ou carte d'identité, ton NIE apparaît et c'est ainsi que tu es identifié en tant que résidente étrangère.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

Ce numéro peut être demandé directement en Espagne auprès des Services des Affaires Étrangères ou d'un bureau consulaire de ton pays d'origine ou de ton dernier pays de résidence (celui qui figure sur ton passeport). Y compris la possibilité de venir en Espagne pour poursuivre des études universitaires. Tu dois demander ce numéro dès que tu te trouves dans une situation administrative régulière. Si tu fais la demande depuis ton pays d'origine, tu peux t'adresser aux bureaux consulaires espagnols à l'étranger. Cette démarche doit être effectuée en personne.

Les documents qu'ils demandent généralement sont les suivants :

- Modèle de formulaire EX-15 correctement rempli.
- Original et photocopie du passeport complet, du document d'identité ou de la carte d'identité (DNI, passeport, NIE...), du titre de voyage ou du certificat d'enregistrement en cours de validité.
- Document communiquant les causes économiques, professionnelles ou sociales qui justifient ta demande. En résumé : pourquoi demandes-tu le NIE ?
- Justification de paiement des taxes.

RAPPELE-TOI

Nous te recommandons toujours de consulter les sites web de nos Organisations Amies pour t'assurer que la procédure n'a pas changé, qu'elles ne demandent pas plus ou moins de documents et pour éviter tout malentendu.

- Clique ici pour trouver les commissariats de police en Espagne où tu peux effectuer cette démarche. Demande un rendez-vous pour demander des informations ou appelle directement l'un des commissariats de police de ta communauté autonome.

→ CLIQUE ICI

Informations complémentaires : en 2024, les frais pour demander un NIE pour la première fois sont de 10,71€. Cependant, les frais peuvent varier en fonction de l'endroit où tu te trouves et de la manière dont tu fais la demande, mais ils peuvent aller jusqu'à 15 €.

ÉMOTIONNAIRE :

HEUREUSE

ÉPANOUIE

INSATISFAITE

SANS DOUTE

IMPUISSANTE

EN COLÈRE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

CERTIFICAT NUMÉRIQUE



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Oui	Non
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Est-il nécessaire pour régulariser ma situation ?
NIE en cours de validité	Non, mais cela aide

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Le **certificat numérique** (en espagnol "*certificado electrónico*") est une certification électronique qui te relie aux données de vérification de ta signature et à ton identité. En d'autres termes, tu rentres dans un système de base de données espagnol qui te certifie en tant que citoyenne espagnole et te donne ainsi le droit d'effectuer des démarches en ligne sans avoir à demander un rendez-vous préalable, d'éviter les longues files d'attente dans les bureaux de l'administration et d'attendre longtemps pour trouver un rendez-vous.

On t'invite à consulter calmement ce lien qui te donnera plus d'informations sur la procédure.

REMARQUE : on te recommande vivement d'effectuer une sauvegarde de sécurité.

→ **CLIQUE ICI**



Qui peut en faire la demande ?

Toute personne disposant d'un DNI ou d'un NIE valide. Par conséquent, dès que tu as ton numéro d'identité étranger, tu peux entamer cette procédure.

Un autre des nombreux avantages qu'offre ce certificat numérique est la possibilité de demander une mise à jour de ton formulaire de recensement ou même d'obtenir un Numéro de Sécurité Sociale lorsque tu es en situation administrative régulière. Ce numéro de sécurité sociale te sera utile lorsque tu as une offre d'emploi.

Attention ! Toutes les nominations ou procédures ne peuvent pas se faire par le biais du certificat numérique, mais il est bon de savoir qu'il existe des cas où cela est possible.



- Si tu souhaites en savoir plus sur cette procédure. → **CLIQUE ICI**
- En outre, tu peux cliquer sur le Site Électronique des Administrations Publiques (en espagnol "*Sede Electrónica de Administración Pública*") où sont spécifiées toutes les procédures relatives aux résidences d'immigration que tu peux présenter avec ton certificat numérique. → **CLIQUE ICI**

Durée : le certificat a généralement une durée de validité comprise entre 1 et 5 ans. Lors de ton rendez-vous, tu dois demander quelle est la durée de validité, comment et quand tu peux le renouveler. La règle générale est que les procédures peuvent être renouvelées au maximum deux mois avant leur date de validité.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

Pour effectuer cette démarche gratuitement, tu dois te rendre dans l'un des bureaux d'accueil du citoyen le plus proche de ton adresse pour faire valoir ton identité en personne. Voici une liste des exigences les plus probables que tu devras présenter :

- Document d'identité ou carte d'identité (DNI, passeport, NIE...).
- Posséder un ordinateur personnel pour installer le certificat numérique.
- Installation du logiciel.

ÉMOTIONNAIRE :

SÛRE

CAPABLE

ANXIEUSE

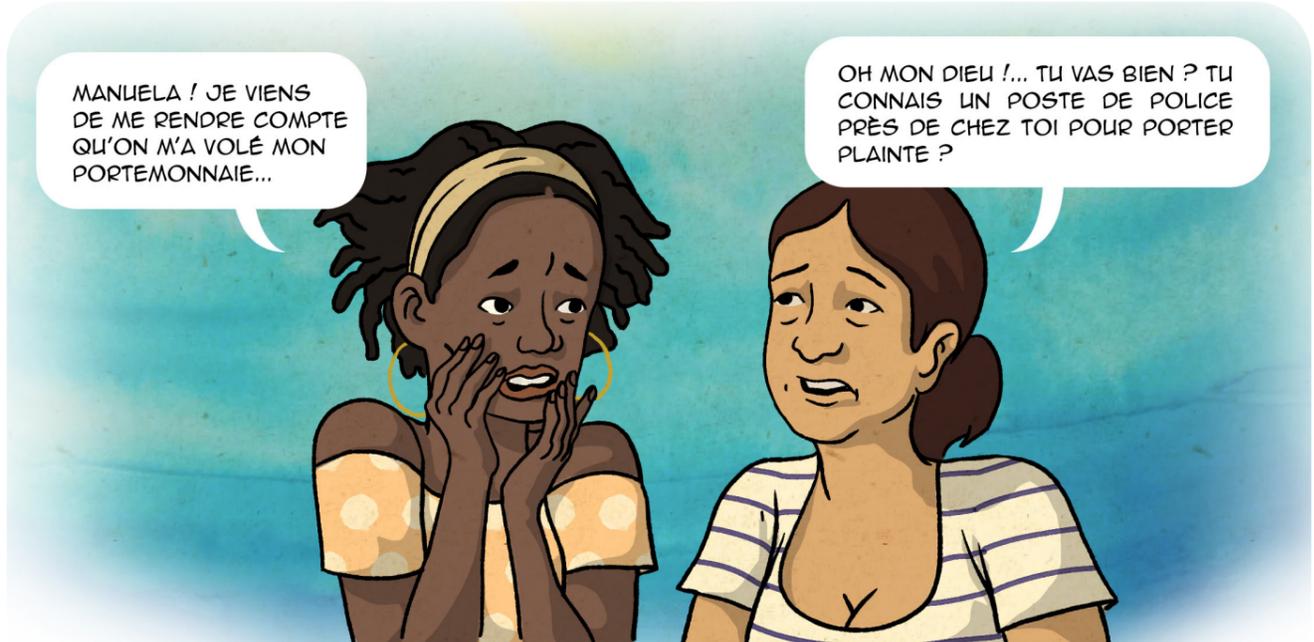
PAISIBLE

ENTHOUSIASTE

CONFONDUE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESENTI ?

DÉFENDE TES DROITS



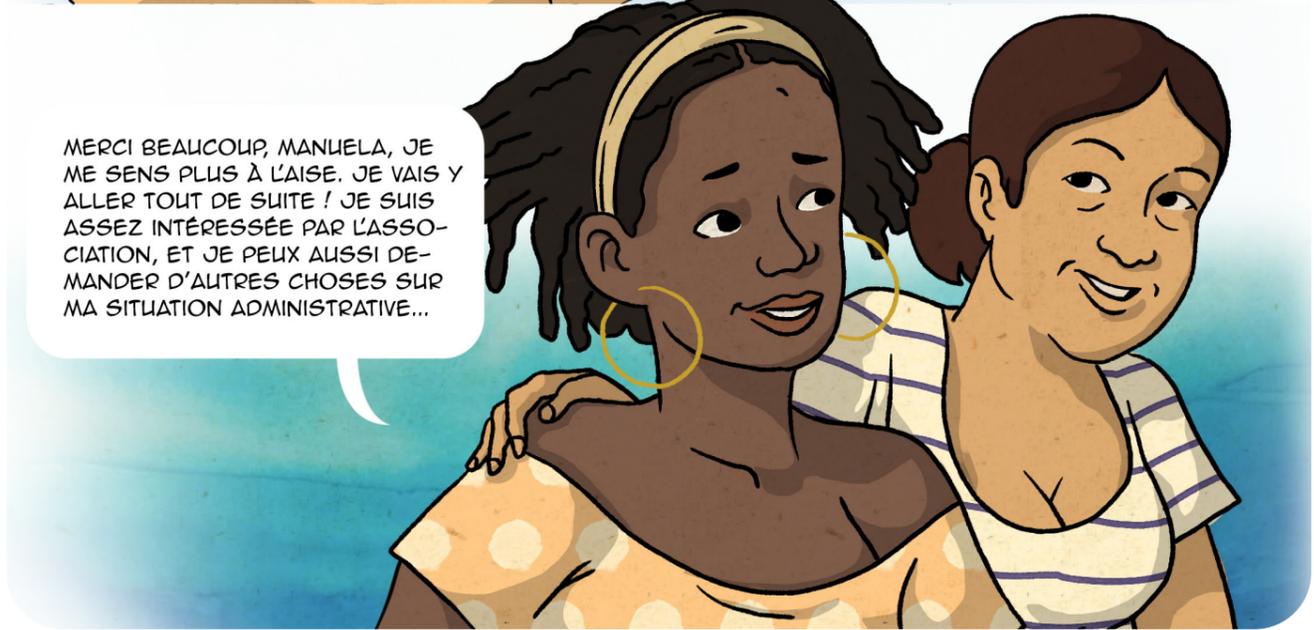
MANUELA ! JE VIENS DE ME RENDRE COMPTE QU'ON M'A VOLÉ MON PORTEMONNAIE...

OH MON DIEU !... TU VAS BIEN ? TU CONNAIS UN POSTE DE POLICE PRÈS DE CHEZ TOI POUR PORTER PLAINTE ?



JE VAIS BIEN, OUI. J'AI JUSTE PEUR ET JE ME POSE TELLEMENT DE QUESTIONS SUR CE QU'IL FAUT FAIRE ENSUITE... JE N'AI TOUJOURS PAS RÉGULARISÉ MA SITUATION ADMINISTRATIVE ET J'AI DONC UN PEU PEUR D'ALLER VOIR LA POLICE AU CAS OÙ IL Y AURAIT DES RÉPERCUSSIONS...

NE T'INQUIÈTES PAS, VIENS CHEZ MOI ET ON PEUT TÉLÉPHONER POUR NOUS INFORMER SUR LE DÉROULEMENT D'UNE PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DANS CES CAS-LÀ. JE SAIS QUE TU AS LE DROIT DE PORTER PLAINTE COMME TOUTE AUTRE PERSONNE. TU PEUX TE RENDRE DIRECTEMENT À LA POLICE OU DEMANDER À ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UNE ASSOCIATION.



MERCI BEAUCOUP, MANUELA, JE ME SENS PLUS À L'AISE. JE VAIS Y ALLER TOUT DE SUITE ! JE SUIS ASSEZ INTÉRESSÉE PAR L'ASSOCIATION, ET JE PEUX AUSSI DEMANDER D'AUTRES CHOSSES SUR MA SITUATION ADMINISTRATIVE...

PORTER PLAINTE



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Il y a-t-il un coût ?
Seulement si tu as choisi de porter plainte en personne	Non
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	
Non	

Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

L'accès à la justice et la possibilité de porter plainte est un droit pour toute personne, quelle que soit sa situation administrative.

Crimes de haine : (en espagnol "*delitos de odio*") Il s'agit d'un crime dont la principale caractéristique est la motivation de la personne responsable du crime, à savoir : le rejet ou l'hostilité envers une personne qu'elle considère comme "différente". Tout discours, déclaration, expression d'idées ou toute autre forme d'expression qui suppose l'incitation, la diffusion, la promotion ou la justification directe/indirecte de la haine ou de la violence à l'encontre de groupes déterminés tels que la race, l'origine, l'orientation sexuelle, le sexe, etc.

Il existe plusieurs canaux de plainte auxquels tu peux t'adresser en cas de crimes haineux :
Ressources - Bureau national de lutte contre les crimes de haine (mir.es)

→ CLIQUE ICI

Violence fondée sur le genre : (en espagnol "*violencia de género*") La violence fondée sur le genre est une violence dirigée contre une personne en raison de son sexe. Les femmes comme les hommes sont victimes de la violence fondée sur le genre, mais la majorité des victimes sont des femmes et des jeunes filles. Il s'agit d'un problème majeur lié aux soins de santé publique et il est considéré comme un crime, c'est-à-dire une violation grave des droits humains. C'est pourquoi tu as le droit de demander conseil et de porter plainte si nécessaire.

Nous te laissons ici un lien vers le **Service d'Attention de l'Etat** spécialisé sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Et n'oublie pas que tu peux toujours appeler le **016** pour recevoir tout type de consultation ou d'urgence, quel que soit l'endroit où tu te trouves sur le territoire espagnol.

→ CLIQUE ICI

Il existe dans tout l'État des bureaux d'aide aux victimes de délits (en espagnol "*Oficinas de Asistencia a Víctimas del Delito*") qui offrent les services suivants dès que tu déposes une plainte :

- Orientation juridique générale pour la victime afin d'éviter la victimisation secondaire, grâce à l'orientation et au conseil juridique, étant donné que l'orientation et l'assistance juridique dans le cas spécifique correspondent à la personne qui assume l'assistance juridique.
- Assistance psychologique aux victimes.
- Orientation vers les ressources sociales qui ont besoin d'aide.

Si tu es intéressé, voici quelques sites web qui approfondissent ce sujet :

● Bureaux d'aide aux victimes de la criminalité.

→ CLIQUE ICI

● PDF informatif sur les bureaux d'aide aux victimes de la criminalité.

→ CLIQUE ICI

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir un document spécifique, bien qu'ils puissent demander des données d'identification pour formaliser le dossier de déclaration comme ton nom, ton numéro de document valide (DNI, passeport, NIE...).

Sur ce site, tu trouveras des informations sur la manière dont tu peux signaler un cas, que ce soit en ligne ou en personne, et sur l'endroit où tu peux le faire.

→ CLIQUE ICI

Voici un autre lien qui t'informe sur la manière de faire une déclaration en ligne.

→ CLIQUE ICI

Sur le site du Médiateur des Migrations (en espagnol "Defensor del Pueblo"), tu peux déposer n'importe quelle réclamation ou plainte. Ce site nous apprend que les migrants, indépendamment de leur situation administrative en Espagne ou de leur âge, peuvent recourir au médiateur s'ils considèrent qu'une administration publique espagnole a violé leurs droits ou s'ils ont subi des retards dans le traitement de la nationalité par la résidence.

→ CLIQUE ICI



RAPPELE-TOI

Si tu te sens plus à l'aise, tu peux demander un accompagnement et/ou des informations à l'une de nos Organisations Amies à la fin de ce Manuel, qui t'accompagnera à chaque étape et t'aidera à obtenir les bonnes informations.



ÉMOTIONNAIRE :

EFFRAYÉE

HONTEUSE

IMPUISSANTE

LÉGITIME

ENTENDUE

RESPECTÉE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

TITRES DE SEJOUR

LE MOMENT EST VENU DE DEMANDER UNE RÉSIDENCE, REGARDE TON CHEMIN PARCOURU !
NOUS ALLONS PARTAGER AVEC TOI QUELQUES ÉLÉMENTS QU'IL EST IMPORTANT DE PRENDRE EN COMPTE...



UNE FOIS QUE TU AS OBTENU LA RÉSIDENCE, COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL POUR DEMANDER LA CITOYENNETÉ/NATIONALITÉ ?

1. POUR DEMANDER UNE CITOYENNETÉ/NATIONALITÉ, IL EST NÉCESSAIRE DE RÉSIDER EN ESPAGNE PENDANT AU MOINS **DIX ANS** DE MANIÈRE CONTINUE ET LÉGALE. C'EST-À-DIRE À PARTIR DU PREMIER JOUR OÙ TU AS UNE RÉSIDENCE. UN VISA D'ÉTUDES N'EST PAS CONSIDÉRÉ COMME UNE RÉSIDENCE.

IL EXISTE DE NOMBREUX CAS DANS LESQUELS LE TEMPS DE RÉSIDENCE REQUIS EST RÉDUIT :

2. **CINQ ANS** : POUR CEUX QUI ONT OBTENU LA CONDITION DE RÉFUGIÉ.

3. **DEUX ANS** : POUR LES PERSONNES DONT LE PAYS D'ORIGINE FAIT PARTIE DES PAYS IBÉRO-AMÉRICAINS, D'ANDORRE, DES PHILIPPINES, DE LA GUINÉE ÉQUATORIALE, DU PORTUGAL OU LES PERSONNES D'ORIGINE SÉFARADE.

IMPORTANT : POUR CETTE PROCÉDURE, IL EST ESSENTIEL QUE TU PRÉSENTES TOUS LES DOCUMENTS ATTESTANT QUE TU VIS EN ESPAGNE DEPUIS TELS ANNÉES (CARTE D'IDENTITÉ DE TRANSPORT, CARTE DE BIBLIOTHÈQUE, TICKETS D'ACHAT EN LIGNE, RECETTES MÉDICALES, CERTIFICATS, COURS, PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE BÉNÉVOLAT, ETC...).

IL EST TOUT AUSSI IMPORTANT DE SOULIGNER QUE TOUT DOCUMENT OFFICIEL PUBLIC PROVENANT DE TON PAYS D'ORIGINE DOIT ÊTRE LÉGALISÉ ET APOSTILLÉ. S'IL PROVIENT D'UN PAYS DONT LA LANGUE OFFICIELLE N'EST PAS L'ESPAGNOL, IL DOIT ÊTRE TRADUIT EN ESPAGNOL OU DANS LA LANGUE CO-OFFICIELLE DU TERRITOIRE DANS LEQUEL TU VEUX RÉSIDER.



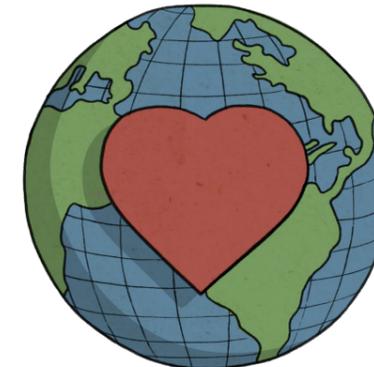
NOUS PROFITONS DE L'OCCASION POUR T'INFORMER QUE, DEPUIS OCTOBRE 2023, LE MINISTÈRE DE L'INCLUSION, DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DES MIGRATIONS A ÉTABLI QUE, **LORSQU'UNE PERSONNE SE TROUVE DANS UNE PROCÉDURE DE RÉNOVATION OU DE MODIFICATION DE SON STATUT RÉSIDENTIEL, ELLE SERA CONSIDÉRÉE COMME ÉTANT DANS UNE SITUATION ADMINISTRATIVE RÉGULIÈRE JUSQU'À CE QUE CETTE PROCÉDURE SOIT RÉSOUE.**

ON T'INVITE À CLIQUER SUR **CE LIEN** POUR EN SAVOIR UN PEU PLUS EN TÉLÉCHARGEANT LA NOTE DE PRESSE QUI A ÉTÉ PUBLIÉE.

TU PEUX ÉGALEMENT CONSULTER **CE SITE WEB** POUR CONNAÎTRE LES DATES APPROXIMATIVES DES RÉSOLUTIONS ACTUELLES EN MATIÈRE DE MIGRATION DANS TA COMMUNAUTÉ AUTONOME. IL EST MIS À JOUR TOUS LES MOIS.



DEMANDE D'ASILE



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Puis-je travailler avec ce permis ?
Oui	Oui
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Puis-je en faire la demande avec mon certificat numérique ?
Non	Non

Qui peut en faire la demande ?

L'asile ou la protection internationale peut être demandé par toute personne qui a choisi de résider dans un pays qui n'est pas son pays d'origine ou le pays de sa dernière résidence pour une raison quelconque telle que la crainte fondée d'être persécutée en raison de sa race, religion, nationalité, appartenance à un groupe social spécifique ou opinions politiques, sans la protection de son État ou l'absence de volonté de son État de la protéger.

SAIS-TU QUE...

La loi régissant le droit d'asile et la protection subsidiaire définit l'asile, reconnu à l'article 13.4 de la Constitution Espagnole, comme "la protection accordée par l'Espagne aux ressortissants de pays tiers ou aux apatrides qui sont reconnus comme réfugiés conformément à cette loi, à la convention de Genève de 1951 et au protocole de New York de 1967".



Qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

En espagnol, il s'agit de la "Solicitud de asilo".

La protection internationale comprend le droit d'asile accordé aux réfugiés, ainsi que la protection subsidiaire accordée aux migrants (qui ne sont pas des réfugiés) mais qui se trouvent dans des situations de risque déterminées et ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine.

En Espagne, pour demander d'asile, l'État espagnol s'engage à respecter la non-expulsion des frontières espagnoles pour toute circonstance donnée.

N'oublie pas de consulter les sites web que nous partageons pour obtenir des informations détaillées et actualisées sur chaque étape de la procédure et choisir l'option de traduction dans la langue de ton choix. Dans ce cas, nous te recommandons de visiter ce site web où la procédure est régulièrement mise à jour.

→ CLIQUE ICI

Si tu souhaites entamer cette procédure de résidence, tu dois te rendre en personne dans l'une des institutions suivantes sur le territoire espagnol :

- Office de l'Asile et des Réfugiés (en espagnol "Oficina de Asilo y Refugio")
- Points de passage frontaliers à l'entrée du territoire espagnol.
- Les postes de police provinciaux ou les postes de police de district seront désignés par un arrêté du Ministère de l'Intérieur.



Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

Voici une liste des éléments que tu dois fournir lors de ton premier rendez-vous :

- Document d'identité ou carte d'identité (DNI, passeport, NIE...).
- 2 photos d'identité.
- Si tu arrives avec un mineur, tu dois remettre tout document attestant de la relation.
- Dans la mesure du possible, apporte toute preuve à l'appui de ton dossier et contribuant à démontrer ce qui s'est passé dans ton pays d'origine et les raisons pour lesquelles tu ne veux/peux pas y retourner.

Si tu cliques ici, tu découvriras de manière beaucoup plus détaillée comment demander l'asile sur le territoire espagnol.

→ CLIQUE ICI

PREMIER RENDEZ-VOUS

Lors de ce rendez-vous, ton intention de demander l'asile sera enregistrée et la "Manifestation de volonté de demander une protection internationale" te sera délivrée (en espagnol "Manifestación de voluntad de solicitar protección internacional"). Ce document n'implique pas le début de ta demande, mais il te protégera contre une expulsion du territoire espagnol et te permettra d'être identifié auprès de n'importe quelle autorité.

DEUXIÈME RENDEZ-VOUS

Ce rendez-vous a pour but d'officialiser ta demande d'asile.

1. Il s'agit d'un entretien avec la police.
 - A. Il te sera demandé de communiquer des données personnelles. Tu devras ensuite expliquer la raison pour laquelle tu t'es rendu en Espagne et pourquoi tu ne peux pas retourner dans ton pays.
 - B. Pour cette étape, tu as le droit de demander des conseils juridiques gratuits à l'une des ONG spécialisées dans l'asile et le refuge ou à l'ordre des avocats. **Tu peux également te bénéficier gratuitement d'un service de traduction/interprétation si ta langue maternelle n'est pas l'espagnol.** Si tu en as besoin, demande-le !
2. À la fin du processus, tu recevras un document d'identité appelé "Papier Blanc" (en espagnol "Hoja Blanca"). Le nom officiel est "Dépôt du récépissé de la demande de protection internationale" (en espagnol "Resguardo de presentación de solicitud de protección internacional"). **Si tu n'as pas de NIE, ce document te le fournit.**
3. Si ta demande est rejetée dans un délai d'un mois, le "Papier Blanc" ou "Hoja Blanca" ne sera plus valable en tant que document d'identité.
 - A. Si tu ne reçois aucune notification au cours du premier mois suivant la date de ta demande, cela signifie que ta demande a été admise pour examen et qu'elle sera évaluée en profondeur afin que l'État espagnol te donne une réponse définitive quant à l'autorisation ou non de la protection internationale.
 - B. Après six mois de ce document ("Papier Blanc" ou "Hoja Blanca"), **tu as le droit de travailler si ta demande n'a pas été rejetée à ce moment-là.**
4. Lorsque la date d'expiration figurant sur ton "Papier Blanc" ou "Récépissé de dépôt de la demande de protection internationale" est proche, tu dois demander en ligne un rendez-vous pour le renouvellement.
5. Tu recevras un nouveau document d'identification : la "Carte Rouge" (en espagnol "Tarjeta Roja"). Cette carte d'identité remplacera ta "Papier Blanc" et devra être renouvelée par la même procédure de demande de rendez-vous autant de fois que nécessaire jusqu'à ce que tu reçoives une décision définitive de l'État espagnol.

RÉSOLUTIONS

Dans ce site web, tu pourras examiner les différentes résolutions que tu peux obtenir une fois que ta demande a été résolue.

→ CLIQUE ICI

Si ta demande est refusée, tu peux t'adresser à l'une de nos Organisations Amies pour être informé des options qui s'offrent à toi sur la manière de procéder. Nous sommes certaines qu'elles vont t'accompagner dans une nouvelle démarche.



ATTENTION

Si, lorsque tu appelles un numéro de téléphone officiel, tu es redirigé vers le numéro 11821, ou tout autre numéro non officiel, raccroche immédiatement le téléphone ou tu risques d'être facturé de manière frauduleuse.



ÉMOTIONNAIRE :

EXCITÉE

NON PROTÉGÉE

FORTE

NOSTALGIQUE

TRISTE

MOTIVÉE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESENTI ?

RÉSIDENCE DE RECHERCHE D'EMPLOI



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Puis-je travailler avec ce permis ?
Seulement si tu choisis de faire la demande en personne	Non
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Puis-je en faire la demande avec mon certificat numérique ?
Oui, ou au moins avec un visa d'études	Oui

Qui peut en faire la demande ?

Tout étranger ayant terminé ses études universitaires en Espagne avec un niveau minimum de 6 selon le Cadre Européen des Certifications (en espagnol "Marco Europeo de Cualificaciones"). Cela signifie que tu dois te trouver dans une situation administrative régulière en Espagne au moment de la demande.

Caractéristiques de la résidence

En espagnol, cette résidence est appelée "Autorización de residencia para búsqueda de empleo o inicio de proyecto empresarial" ou "Residencia de Búsqueda de Empleo".

Il s'agit d'une autorisation de séjour qui te permet de chercher un emploi adapté à ton domaine et à ton niveau d'études ou d'entreprendre un projet d'entreprise, une fois que tu as terminé tes études supérieures officielles en Espagne.

Cette résidence te permet de résider en Espagne de manière régulière mais ne te permet pas de travailler. Néanmoins, l'avantage est qu'elle te permet de chercher un emploi à condition qu'il soit lié à ton domaine d'études. Dès que tu reçois une offre d'emploi, cette résidence te permet de demander l'**autorisation initiale de résidence pour travail salarié** (en espagnol "Autorización inicial de residencia de trabajo por cuenta ajena").

→ CLIQUE ICI

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

Si tu es arrivé avec un visa d'études, tu dois savoir que le temps que tu as passé en Espagne avec ce visa n'est pas pris en compte pour l'obtention de la nationalité espagnole. Ton permis doit être une "résidence" et non un "visa" pour être pris en compte.

Les personnes qui choisissent ce type de résidence à la recherche d'un emploi le font généralement pour prolonger leur situation administrative régulière et gagner du temps pour demander la citoyenneté/nationalité espagnole.

Documentation requise:

- Formulaire officiel de demande (EX01), rempli et signé par toi.
- Un document écrit détaillant les moyens financiers qui prouvent que tu en as assez.
 - L'objectif est de prouver que, tout en cherchant un emploi, tu disposes d'un équilibre économique suffisant pour subvenir à tes besoins.
- Documentation attestant de la réussite des tests d'étude et de l'obtention d'un diplôme universitaire au minimum.
- Original et copie du passeport, du titre de voyage ou du certificat d'immatriculation en cours de validité reconnu comme valable en Espagne, d'une durée minimale de 12 mois.
- Les pièces justificatives de la possession d'une assurance médicale.
- Certificat d'extrait de casier judiciaire (en espagnol "*Certificado de antecedentes penales*") délivré par les autorités de ton pays d'origine ou de ton dernier pays de résidence dans lequel tu as résidé au cours des cinq dernières années. **Si ce document n'est pas délivré en espagnol, tu dois le traduire et le légaliser.**
- Justification de paiement de la taxe "Modelo 790 código 052".

On t'invite à consulter ce lien qui offre des informations plus détaillées si tu envisages de faire cette démarche.

→ **CLIQUE ICI**

RAPPELLE-TOI

Le délai de résolution pour cette autorisation de séjour est de 20 jours. Si l'administration publique n'a pas pris de décision après les 20 premiers jours suivant l'introduction de la demande, on considère automatiquement que l'autorisation de séjour a été accordée de manière positive. C'est ce qu'on appelle le **silence administratif positif** (en espagnol "*silencio administrativo positivo*").



ÉMOTIONNAIRE :

CONFIDENTE

ACCEPTÉE

CONFORTABLE

FRUSTRÉE

CONFUSE

ANXIEUSE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

REGROUPEMENT FAMILIAL



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Puis-je travailler avec ce permis ?
Seulement si tu choisis de faire la demande en personne	Oui
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Puis-je en faire la demande avec mon certificat numérique ?
Oui	Oui

Qui peut en faire la demande ?

Cette autorisation de séjour temporaire peut être accordée aux membres de la famille d'étrangers qui résident actuellement en Espagne, afin qu'ils puissent exercer leur droit au regroupement familial.

Tu dois posséder une **Carte de Santé Individuelle** (en espagnol "*Tarjeta Sanitaria Individual*" ou "*TSI*") ou une assurance médicale privée.

De même, tu dois disposer de **ressources financières suffisantes** pour répondre aux besoins des membres de la famille qui arrivent. Toutefois, si tu reçois des revenus provenant de soins de santé, ceux-ci ne seront pas pris en compte.

Il faut avoir résidé en Espagne pendant au moins un an de manière régulière et avoir obtenu une autorisation de séjour pendant au moins un an supplémentaire. Au moment où tu demandes le regroupement familial, tu dois avoir une résidence active légale.

Caractéristiques de la résidence :

En espagnol, cette résidence est appelée "Autorización de residencia temporal por reagrupación familiar" ou "Reagrupación Familiar".

Et maintenant, qui peux-tu réunir avec toi ?

- Ton conjoint ou partenaire.
- Tes enfants et/ou les enfants de ton conjoint ou partenaire, y compris les enfants adoptés.
- Les mineurs de moins de 18 ans ou les personnes handicapées qui sont sous ton garde et qui ne sont pas objectivement capables de subvenir à leurs propres besoins en raison de leur état de santé.
- Tes ascendants du premier degré et ceux de ton conjoint ou partenaire.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ? En supposant que tu sois la partie qui regroupe tes proches.

- Formulaire officiel de demande (EX-02), rempli et signé par toi.
- Copie du passeport, du titre de voyage ou du certificat d'immatriculation en cours de validité.
- Copie des documents attestant que tu as un emploi et/ou des ressources économiques suffisantes pour répondre aux besoins des membres de la famille.
- Documents attestant de l'existence d'un logement adéquat.
- Documents attestant de l'existence d'une assurance médicale et/ou d'une Carte de Santé Individuelle.
- Justification de paiement de la taxe "Modelo 790 código 052".
- Copie intégrale du passeport ou du titre de voyage en cours de validité des membres de la famille à réunir.
- Copie des pièces justificatives des liens familiaux ou de parenté ou de l'existence d'une union de fait, et :

○ En cas de retrouvailles avec ton conjoint ou partenaire :

- Affidavit ou déclaration sous serment de la partie qui rejoint la famille si tu ne vis pas actuellement avec elle en Espagne.
- S'il s'agit d'un second mariage ou d'un mariage subséquent, la résolution judiciaire doit tenir compte de la situation actuelle de l'autre personne et de ses enfants.

○ En cas de regroupement de tes enfants :

- Documents attestant de l'autorité parentale, de la garde ou de l'autorisation de l'autre parent de faire résider l'enfant en Espagne.
- S'ils sont majeurs et dépendent de toi : pièces justificatives.
- S'il s'agit d'enfants adoptés : résolution de l'adoption.

○ Si la personne est légalement représentée par toi :

- S'il/elle est âgé de plus de 18 ans et n'est pas objectivement capable de subvenir à ses propres besoins : pièces justificatives.

○ Dans le cas de la réunion d'ascendants :

- Pièces justificatives attestant que, pour la dernière année de résidence en Espagne, tu as transféré des dépenses ou que tu as pris en charge des dépenses de ton ascendant.
- Les pièces justificatives des raisons qui justifient la nécessité d'autoriser la résidence en Espagne (celles qui font état de la situation familiale, sociale, économique, patrimoniale et/ou de l'état de santé de ton ascendant).

Si tu es intéressé(e) par cette résidence, nous te recommandons vivement de visiter ces deux sites web afin de te familiariser avec cette résidence avant de soumettre ta candidature, tout comme les informations relatives à ton renouvellement :

- Résidence temporaire → [CLIQUE ICI](#)
- Autorisation de séjour temporaire pour regroupement familial → [CLIQUE ICI](#)

ÉMOTIONNAIRE :

CONFUSE

FRUSTRÉE

SEULE

HEUREUSE

RÉSOLUE

FIÈRE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

RÉSIDENCE DUE À LA RACINE



EN ESPAGNE, IL EXISTE DE NOMBREUSES RÉSIDENCES POUR CAUSE D'ENRACINEMENT (EN ESPAGNOL "RESIDENCIA POR ARRAIGO"). TOUTEFOIS, DANS CE MANUEL, ON TE PRÉSENT CINQ D'ENTRE ELLES, QUI SONT LES PLUS SOLLICITÉES. NOUS LES ANALYSERONS PLUS EN DÉTAIL DANS CE CHAPITRE :

- RÉSIDENCE POUR LES RACINES ÉDUCATIVES
- RÉSIDENCE DUE AUX RACINES DE TRAVAIL
- RÉSIDENCE POUR LES RACINES SOCIALES
- RÉSIDENCE POUR LES RACINES FAMILIALES
- RÉSIDENCE AU TITRE DE L'ENRACINEMENT POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE OU DE VIOLENCES SEXUELLES

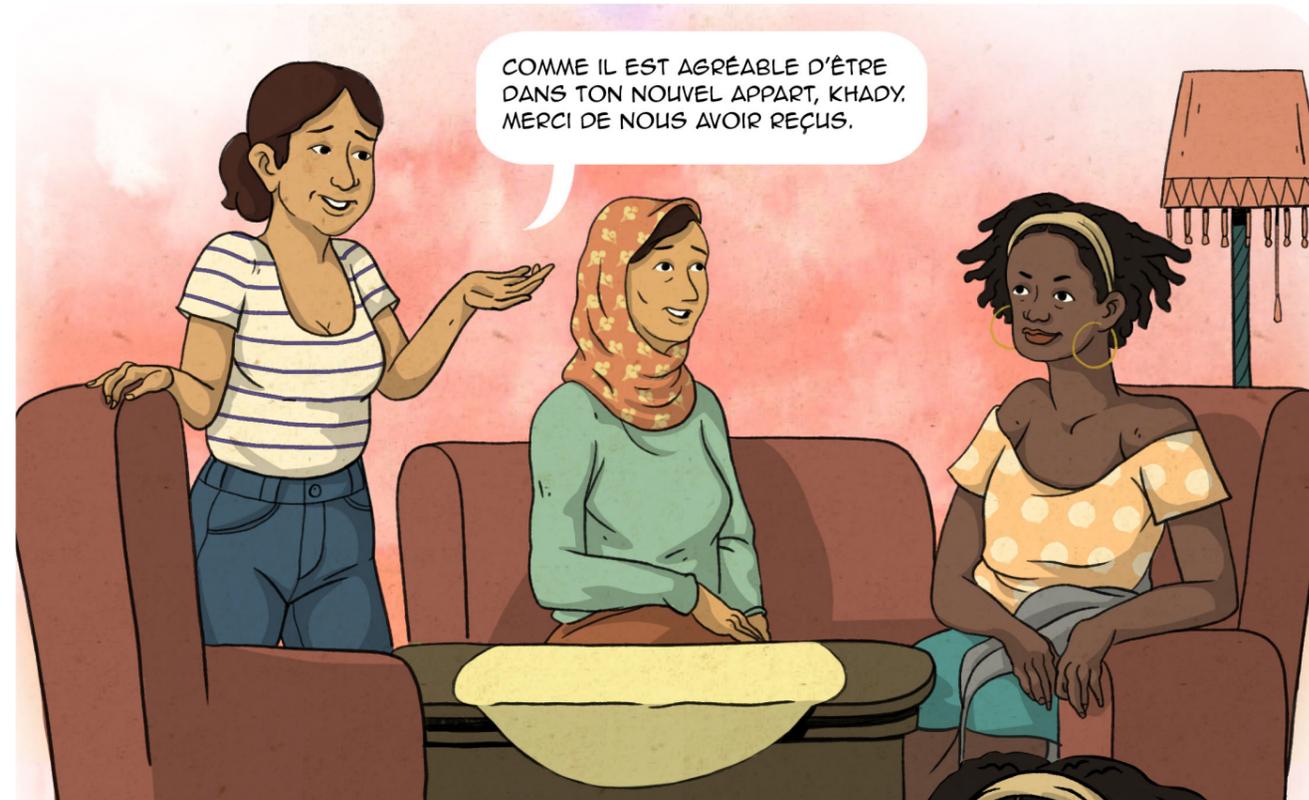
SI TU SOUHAITES ÉVALUER D'AUTRES OPTIONS, TU PEUX [CLIQUER ICI](#) POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS.

L'UNE DES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES "RÉSIDENCES DUE À LA RACINE" EST QU'IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'AVOIR ÉTÉ EN SITUATION ADMINISTRATIVE RÉGULIÈRE POUR EN FAIRE LA DEMANDE. IL SUFFIT DE FOURNIR LA PREUVE QUE TU AS VÉCU ET RÉSIDÉ EN ESPAGNE.



EN CHOISSANT L'UNE DES OPTIONS PRÉSENTÉES DANS CE CHAPITRE, TU Prouves QUE TU AS RÉSIDÉ DEPUIS UN CERTAIN TEMPS DANS LE PAYS ET QUE TU AS, DE FAIT, "PRIS RACINE" EN ESPAGNE, ET TU EXERCES DONC TON DROIT DE DEMANDER UN PERMIS DE SÉJOUR. ÉTANT DONNÉ QUE TU DOIS FOURNIR LA PREUVE DE LA DURÉE DE TON SÉJOUR DANS CE PAYS, IL EST IMPORTANT QUE TU TE TROUVES EN ESPAGNE ET QUE TU N'AIES PAS QUITTÉ LE PAYS AU MOMENT OÙ TU DEMANDES CES PERMIS.

ET MAINTENANT, TOURNE LA PAGE, NOUS SERONS À TES CÔTÉS À CHAQUE ÉTAPE !



COMME IL EST AGRÉABLE D'ÊTRE DANS TON NOUVEL APPART, KHADY. MERCI DE NOUS AVOIR REÇUS.

MERCI, MANUELA. JE VOULAIS QUE VOUS VENIEZ POUR VOUS RACONTER D'UNE GRANDE NOUVELLE... JE SAIS DÉJÀ QUELLE RÉSIDENCE JE VAIS DEMANDER ! J'AI LU LA SIGNIFICATION DE LA SOLLICITATION D'UNE "RÉSIDENCE EN RAISON DES RACINES". J'AI DÉCOUVERT QUE CELA SIGNIFIE S'INSTALLER DE MANIÈRE PERMANENTE DANS UN LIEU, EN S'ATTACHANT À DES PERSONNES ET À DES CHoses. ALORS QUE "DÉRACINER" SIGNIFIE "SÉPARER QUELQU'UN DU LIEU OÙ IL A ÉTÉ ÉLEVÉ, OU SÉPARER LES LIENS AFFECTIFS QU'IL A AVEC LUI". ET J'AI SOUDAIN RÉALISÉ QUE, DANS MON PROCESSUS PERSONNEL, C'EST LA DÉFINITION PARFAITE DE MON TRANSIT MIGRATOIRE.



WOW KHADY ! JE N'ÉTAIS ABSOLUMENT PAS AU COURANT DE CES DÉFINITIONS ; C'EST TOUT À FAIT LOGIQUE. SURTOUT SI L'ON CONSIDÈRE QUE CHACUN D'ENTRE NOUS A VÉCU UN "DEUIL MIGRATOIRE" (EN ESPAGNOL "DUELO MIGRATORIO"). ENFIN, POUR QUELLE RÉSIDENCE TU VAS POSER TA CANDIDATURE ?

APRÈS AVOIR ÉTÉ INFORMÉ PAR PLUSIEURS SOURCES, J'AI DÉCIDÉ DE DEMANDER LA RÉSIDENCE POUR DES RAISONS ÉDUCATIVES. APRÈS AVOIR PARLÉ AVEC MON CONSEILLER EN MATIÈRE D'EMPLOI, NOUS AVONS CONSTATÉ QU'IL S'AGISSAIT DE LA MEILLEURE OPTION POUR MOI, COMPTE TENU NOTAMMENT DE MES ÉTUDES ANTÉRIEURES ET DE CE QUE J'ÉTAIS VENU ÉTUDIER ICI.



C'EST UNE EXCELLENTE NOUVELLE, KHADY ! AINSI, TU POURRAS CONTINUER À FAIRE CE QUE TU AIMES ET TU CONTINUERAS À APPRENDRE SUR LE SUJET. JE SUIS TRÈS HEUREUSE POUR TOI.

MERCI, AMINAH. ET TOI ? AS-TU DÉCIDÉ DE DEMANDER LA RÉSIDENCE POUR RACINES FAMILIALES OU LA RÉSIDENCE POUR RACINES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE SEXISTE ?



J'Y RÉFLÉCHIS ENCORE, MAIS LA SEMAINE PROCHAINE, J'IRAI VOIR L'ORGANISATION AMIE QUI M'AIDE CONSTAMMENT DANS CE DOMAINE ET NOUS TROUVERONS UNE SOLUTION. JE VOUS TIENDRAI AU COURANT.



C'EST FORMIDABLE ! JE VOUDRAIS AUSSI VOUS DIRE QUE J'AI RÉCEMMENT ENTAMÉ LA PROCÉDURE D'HOMOLOGATION DE MON DIPLOME ET QUE JE VAIS ENFIN POUVOIR TRAVAILLER EN TANT QUE TRAVAILLEUSE SOCIALE. ET BIEN... MAINTENANT C'EST LE MOMENT DE BIEN NOUS INFORMER DU FUTUR ET NOUS PRÉPARER POUR L'ATTENTE. C'EST BON DE NOUS AVOIR, N'EST-CE PAS, LES FILLES ?

TOUT À FAIT, MANUELA ! POUR L'INSTANT, MANGEONS. LA THIEBOUDIENNE DE KHADY REFROIDIT.



RÉSIDENCE POUR LES RACINES EDUCATIVES



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Puis-je travailler avec ce permis ?
Seulement si tu choisis de faire la demande en personne	Oui
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Puis-je en faire la demande avec mon certificat numérique ?
Oui	Oui

Qui peut en faire la demande ?

Les étrangers qui se trouvent actuellement en Espagne et qui y ont séjourné de manière continue pendant **deux ans**, ce qui leur permet d'obtenir l'autorisation de poursuivre des études.

Avant de demander cette résidence, tu dois avoir séjourné de manière continue pendant deux ans en Espagne (sans jamais quitter le territoire espagnol). À partir de la troisième année, tu dois avoir la volonté de commencer une nouvelle formation professionnelle orientée vers l'emploi.

Tu ne peux pas demander cette résidence pendant que tu suis la formation professionnelle pour laquelle tu demandes la résidence. Il est fortement recommandé d'entamer cette procédure environ **3 ou 4 mois** avant le début des cours.

Caractéristiques de la résidence

Le nom officiel est "Autorisation de séjour temporaire pour circonstances exceptionnelles. Racines éducatives" (en espagnol "Autorización de residencia temporal por circunstancias excepcionales. Arraigo para la formación").

Cette résidence a une durée de 12 mois qui peut être prolongée de 12 mois supplémentaires. En d'autres termes, si la formation professionnelle que tu vas suivre a une durée supérieure à 12 mois, tu dois renouveler ta résidence une nouvelle fois pour qu'elle reste valable pendant tes études.

Les études de formation professionnelle qui sont acceptées pour demander le permis de séjour sont :

- Formation du Système de Formation Professionnelle (en espagnol "Formación del Sistema de Formación Profesional"), comme l'enseignement professionnel, les certificats professionnels.
- Formation en vue de l'obtention d'un certificat d'aptitude technique ou d'une qualification professionnelle.
- L'éducation promue par le catalogue des spécialités formatives.
- Une éducation appropriée pour obtenir des micro-crédits.
- Diplôme universitaire officiel de maîtrise, cours d'extension ou de perfectionnement dans le domaine universitaire.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

- Certificat d'extrait de casier judiciaire (en espagnol "Certificado de antecedentes penales") délivré par les autorités de ton pays d'origine ou de ton dernier pays de résidence dans lequel tu as résidé au cours des cinq dernières années. **Si ce document n'est pas délivré en espagnol, tu dois le traduire et le légaliser.**
- Ton passeport. Que tu présentes ta demande en ligne ou en personne, tu dois t'assurer que toutes les pages de ton passeport sont correctement scannées dans un seul document.
- Des documents officiels prouvant que tu as passé les deux dernières années (au moins) en Espagne, tels que des documents publics, des formulaires de recensement, etc. ainsi que la preuve de l'enseignement que tu vas suivre.
- Justification du paiement de la taxe "Modelo 790 código 052".
- Une fois que tu as déposé ta demande, si tout est bien présenté, le séjour te sera accordé avant le début de tes études.

Même si cette résidence ne te permet pas de travailler, elle te permet d'être formé dans des domaines où le pays manque actuellement de personnel et il te sera, à terme, plus facile d'obtenir un contrat de travail.

De même que la bourse sera accordée avant le début du cours, tu dois savoir que si tu ne te présentes pas et ne suis pas le cours pour lequel tu as postulé, ta résidence sera révoquée et ne sera plus valide.

Si tu cliques ici, tu trouveras des informations plus précises et plus détaillées. Nous te conseillons d'y jeter un coup d'œil si tu es enclin à choisir cette résidence.



ÉMOTIONNAIRE :

MOTIVÉE

RÉALISÉE

DÉSILLUSIONNÉE

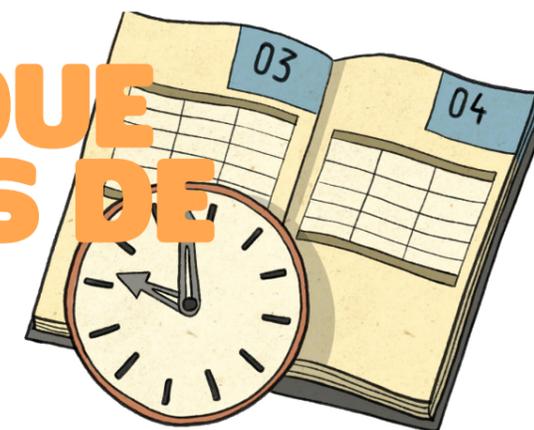
INCERTAINE

PAISIBLE

INCLUSE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

RÉSIDENCE DUE AUX RACINES DE TRAVAIL



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Puis-je travailler avec ce permis ?
Seulement si tu choisis de faire la demande en personne	Oui
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Puis-je en faire la demande avec mon certificat numérique ?
Uniquement le NIE, même si il n'est pas à jour.	Oui

Qui peut en faire la demande ?

Tu peux opter pour ce type de séjour si, au cours de ton processus de migration, tu as travaillé avec un contrat de travail pendant au moins six mois et que tu t'es trouvé pour la première fois ou à nouveau dans une situation administrative irrégulière.

Tu peux également la demander si tu as vécu en Espagne pendant **au moins deux ans** sans interruption.

Caractéristiques de la résidence

Le nom officiel est "Autorisation de séjour temporaire pour circonstances exceptionnelles. Résidence due aux racines du travail" (en espagnol "Autorización de residencia temporal por circunstancias excepcionales. Arraigo laboral").

La durée de la première TIE pour une résidence due aux racines de travail est de 12 mois.

L'un des avantages de cette résidence est que tu n'as pas besoin de joindre une offre d'emploi à ta documentation ni de demander des documents externes à ton employeur.

Néanmoins, il est important de considérer que le contrat que tu remets doit **prouver que tu as travaillé avec un contrat de travail de 30 ou 40 heures hebdomadaires, et qu'il était valide pendant au moins 6 mois ou que tu as travaillé 15 heures par semaine au cours d'une période de 12 mois.**

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

La liste des documents est la suivante :

- Formulaire officiel de demande (EX01), rempli et signé par toi.
- Ton passeport. Que tu présentes ta demande en ligne ou en personne, tu dois t'assurer que toutes les pages de ton passeport sont correctement scannées dans un seul document. Si ce n'est pas le cas, tu peux présenter ton titre de voyage ou un certificat d'enregistrement valide avec une date de validité d'au moins 4 mois.
- Des documents attestant que tu as passé les deux dernières années (au moins) en Espagne. Les documents dont tu as besoin doivent inclure tes données d'identification, les dates et, de préférence, avoir été délivrés et/ou enregistrés par une administration publique espagnole.
- Le contrat de travail qui a été délivré en temps voulu et les fiches de paie qui attestent que tu as travaillé dans l'entreprise pendant la période établie.
- Certificat d'extrait de casier judiciaire (en espagnol "Certificado de antecedentes penales") délivré par les autorités de ton pays d'origine ou de ton dernier pays de résidence dans lequel tu as résidé au cours des cinq dernières années. **Si ce document n'est pas délivré en espagnol, tu dois le traduire et le légaliser.**
- Justification du paiement de la taxe "Modelo 790 código 052".

Pour une information plus détaillée, tu peux cliquer ici pour en savoir un peu plus sur ce choix.

→ CLIQUE ICI



ÉMOTIONNAIRE :

AVEC PLEIN D'ESPOIR

EFFRAYÉE

LIBRE

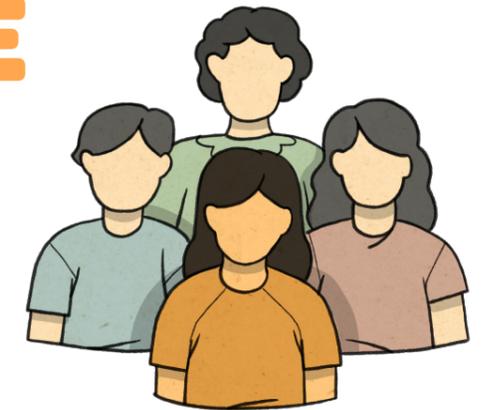
CONFIDANTE

IMPUISSANTE

TRISTE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

LA RÉSIDENCE POUR LES RACINES SOCIALES



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Puis-je travailler avec ce permis ?
Seulement si tu choisis de faire la demande en personne	Oui*
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Puis-je en faire la demande avec mon certificat numérique ?
Uniquement le NIE, même si il n'est pas à jour.	Oui

*Consulte les détails ci-dessous pour savoir dans quels cas tu es autorisé à travailler.

Qui peut en faire la demande ?

Il s'agit d'un séjour temporaire dans des circonstances exceptionnelles qui peut être accordé aux citoyens étrangers qui ont séjourné de manière continue sur le territoire espagnol pendant **au moins trois ans** et qui ont un contrat de travail préalable et/ou qui ont des liens familiaux en Espagne ou qui sont socialement intégrés dans la société espagnole.

Cette résidence est généralement demandée par les personnes qui ont travaillé dans le sec-

teur des soins et du ménage, lorsque l'employeur (la famille où elles travaillent) propose un contrat de travail qui stipule que dès que la résidence est accordée, cette famille enregistrera l'employé auprès de la sécurité sociale pour que le contrat soit valide.

Si ce n'est pas ton cas, de nombreuses personnes obtiennent un contrat de pré-emploi dans lequel l'employeur stipule également qu'une fois que l'employé aura obtenu un permis de séjour, ce contrat sera valable.

Caractéristiques de la résidence

Le nom officiel est "Autorisation de séjour temporaire pour circonstances exceptionnelles". Racines sociales" (en espagnol "Autorización de residencia temporal por circunstancias excepcionales. Arraigo social").

Cette résidence a une durée d'un an. Pour la renouveler, tu dois avoir travaillé pendant au moins 6 mois avec un contrat de travail valide au cours de cette première année. Une fois que tu l'auras renouvelée, tu disposeras de cette résidence pendant deux années supplémentaires.

Garde à l'esprit que cette résidence comporte 3 modalités différentes :

1. Remettre un contrat de travail à l'employeur dans une entreprise ou un commerce. Cela te permettra de résider et de travailler en Espagne.
2. Remettre un contrat de travail en tant qu'employé de maison et aide familial. Ce contrat te permettra de résider et de travailler en Espagne.
3. Tu peux également remettre tes documents sans contrat de travail. Sache toutefois que cela ne te permettra que de résider régulièrement en Espagne, mais pas d'y travailler.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

- Formulaire officiel de demande (EX01), rempli et signé par toi.
- Original et copie de ton passeport ou titre de voyage en cours de validité, ou certificat d'immatriculation en cours de validité reconnu comme valable en Espagne avec une validité minimale de 4 mois.
- Justifier que tu as passé les trois dernières années (au moins) en Espagne au moyen de documents publics officiels, de formulaires de recensement, de dossiers médicaux, etc.
- Certificat d'extrait de casier judiciaire (en espagnol "Certificado de antecedentes penales") délivré par les autorités de ton pays d'origine ou de ton dernier pays de résidence dans lequel tu as résidé au cours des cinq dernières années. **Si ce document n'est pas délivré en espagnol, tu dois le traduire et le légaliser.**

- Des pièces justificatives attestant de tes liens familiaux ou, si tu n'en as pas, un rapport de réintégration sociale délivré par ta communauté autonome.
- Justification de paiement de la taxe "Modelo 790 código 052".
- Preuve de l'existence de moyens de subsistance :
 - Le(s) contrat(s) de travail, signé(s) par l'employeur et l'employé. Joindre les documents suivants :
 - Copie du NIF et, le cas échéant, des statuts de la société afin de déterminer si l'employeur qui signe le contrat est actuellement habilitée à le faire et les actes de la société.
 - Copie de la formation et, le cas échéant, de la qualification professionnelle légalement requise pour l'exercice de la profession.
 - Accréditation de l'entreprise qui garantit la solvabilité nécessaire par le biais d'une déclaration IRPF, IVA ou VILE.
 - Ce contrat doit préciser qu'il sera valable dès que la résidence te sera accordée.
 - **Si le contrat n'est pas joint à ta documentation**, ton rapport d'intégration sociale doit indiquer explicitement qu'il n'est pas nécessaire de se conformer à l'exigence du contrat de travail. Dans ce cas, il est nécessaire de présenter que tu disposes de moyens de subsistance suffisants pour subvenir à tes besoins pendant la période de validité de la résidence.

Pour en savoir plus sur cette résidence, nous te recommandons de consulter ce site web pour plus de détails.

→ CLIQUE ICI



ÉMOTIONNAIRE :

RECONNUE

INCLUSE

DÉMOTIVÉE

CERTAINE

SEULE

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESENTI ?

DÉÇUE

RÉSIDENCE POUR LES RACINES FAMILIALES



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Puis-je travailler avec ce permis ?
Seulement si tu choisis de faire la demande en personne	Oui
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Puis-je en faire la demande avec mon certificat numérique ?
Uniquement le NIE, même si il n'est pas à jour.	Oui

Qui peut en faire la demande ?

Il s'agit d'une autorisation de séjour temporaire accordée dans des circonstances exceptionnelles si tu as des liens de parenté avec des citoyens espagnols ou des membres de la communauté européenne. C'est une possibilité si tu es :

- La mère d'un(e) mineur de nationalité espagnole/européenne. Ce mineur doit vivre avec toi et être sous ta responsabilité.
- L'enfant d'un parent d'origine espagnole.
- Le conjoint ou partenaire de qui a la nationalité espagnole/européenne.
- L'aidant d'une personne en situation de handicap et/ou de dépendance reconnue et qui possède d'une nationalité espagnole/européenne.

Caractéristiques de la résidence

Le nom officiel est "Autorisation de séjour temporaire pour circonstances exceptionnelles. Résidence pour les racines familiales" (en espagnol "Autorización de residencia temporal por circunstancias excepcionales. Arraigo Familiar").

Cette résidence a le même objectif que le "regroupement familial". Néanmoins, il y a quelques différences à prendre en compte :

REGROUPEMENT FAMILIAL	RÉSIDENCE POUR LES RACINES FAMILIALES
Le regroupant doit vivre en Espagne depuis au moins un an et disposer d'un permis de séjour en Espagne pour au moins un supplémentaire.	La personne qui te délivrera le permis de séjour doit avoir la nationalité espagnole/européenne. Non résident.
Le regroupant doit se bénéficier de l'assistance médicale publique ou d'une assurance médicale privée.	Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à l'assistance médicale publique ou à une assurance médicale privée.
Disposer des moyens économiques nécessaires pour subvenir aux besoins des membres de la famille à venir ainsi que d'un logement adéquat.	Il n'est pas nécessaire de prouver les moyens économiques, mais des documents attestant du lien avec la personne (qui a la nationalité espagnole/européenne) sont nécessaires.
Le séjour accordé aux membres de la famille peut être prolongé jusqu'à la même date que le regroupant.	En fonction de la relation, il est possible d'accorder un permis de séjour pour une durée maximale de 5 ans.
Les membres de la famille regroupée doivent vivre en dehors du territoire espagnol au moment où la résidence est sollicitée.	Les membres de la famille doivent vivre avec la personne qui a la nationalité espagnole/européenne et avec laquelle la demande de résidence sera traitée.

Évalue l'option qui correspond le mieux à tes besoins et à ta situation et n'oublie pas de vérifier les détails sur les sites web que nous partageons avec toi, tout comme, si tu en as besoin, tu peux demander un conseil juridique à nos Organisations Amies qui se trouvent dans le dernier chapitre de ce Manuel.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

- Formulaire officiel de demande (EX01), rempli et signé par toi.
- Original et copie de ton passeport ou titre de voyage en cours de validité, ou certificat d'immatriculation en cours de validité reconnu comme valable en Espagne avec une validité minimale de 4 mois.
- Certificat d'extrait de casier judiciaire (en espagnol "Certificado de antecedentes penales") délivré par les autorités de ton pays d'origine ou de ton dernier pays de résidence dans lequel tu as résidé au cours des cinq dernières années. **Si ce document n'est pas délivré en espagnol, tu dois le traduire et le légaliser.**
- Justification du paiement de la taxe "Modelo 790 código 052".

- Si tu es la mère ou le tuteur légal d'un(e) mineur de nationalité espagnole ou européenne :
 - L'acte de naissance du mineur qui possède la nationalité espagnole/européenne dans laquelle ton lien de parenté est spécifié. Si nécessaire, le document légal qui te qualifie en tant que tuteur légal.
- Si tu apportes ton soutien à un citoyen espagnol/européen handicapé :
 - Documents attestant des incapacités de la personne ou des besoins de mesures d'accompagnement pour l'exercice de sa capacité juridique, ainsi que de ta prise en charge et de ta cohabitation avec elle.
 - DNI du citoyen espagnol/de l'UE.
- Si tu es le conjoint ou partenaire d'un citoyen espagnol/européen :
 - Documents attestant de l'existence d'un lien de parenté avec le citoyen espagnol/européen.
 - DNI du citoyen espagnol/de l'UE.
- Si tu es la fille d'un parent d'origine espagnole :
 - Ton acte de naissance.
 - L'acte de naissance de ton parent où figure sa nationalité espagnole et/ou l'acte d'état civil qui atteste de cette relation.

Viens consulter ce site web où chaque exigence est beaucoup plus précise, détaillée et constamment mise à jour, tout comme le processus d'autorisation et de renouvellement.

→ CLIQUE ICI



ÉMOTIONNAIRE :

QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESENTI ?

SÉJOUR AU TITRE DES RACINES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE OU DE VIOLENCE SEXUELLE



Ai-je besoin d'un rendez-vous ?	Puis-je travailler avec ce permis ?
Seulement si tu choisis de faire la demande en personne	Oui
Ai-je besoin d'un permis de séjour ?	Puis-je en faire la demande avec mon certificat numérique ?
Non	Oui

Qui peut en faire la demande ?

Il s'agit d'une autorisation de séjour temporaire dans des circonstances exceptionnelles qui peut être accordée aux femmes étrangères victimes de violences sexistes ou sexuelles qui se trouvent actuellement en Espagne.

En plus, si tu as des mineurs à ton charge ou souffrant d'un handicap et qu'ils vivent en Espagne au moment où tu déposes ta déclaration, ils recevront également une autorisation de séjour ou de travail, à condition qu'ils aient plus de 16 ans.

Caractéristiques de la résidence

Pour obtenir cette résidence, tu dois avoir déjà déposé un rapport en tant que victime de violence sexiste ou sexuelle et avoir la possibilité de présenter l'un des documents suivants :

- Une ordonnance de protection délivrée par l'autorité judiciaire compétente dans le cadre d'une procédure pénale.
- Un rapport publié par le Ministère Public (en espagnol "Ministerio Fiscal") qui indique l'existence de signes de violence fondée sur le genre ou de violence sexuelle.
- Pour la concession définitive de cette résidence, **la procédure pénale doit se conclure**

par une condamnation ou par une décision de justice qui prouve que tu as été victime de violence à caractère sexiste ou sexuel, y compris le non-lieu provisoire dû à l'expulsion de l'accusé.

L'autorisation provisoire et définitive de la résidence de tes enfants sera :

- Résidence s'ils ne sont pas encore en âge de travailler, ou résidence et permis de travail s'ils sont en âge de travailler.
- La résidence qui leur sera accordée peut-être prolongée jusqu'à la même date que la tienne.

Information : qu'est-ce qui est généralement demandé ?

- Formulaire officiel de demande (EX01), rempli et signé par toi ou ton représentant légal.
- Original et copie de ton passeport ou titre de voyage en cours de validité, ou certificat d'immatriculation en cours de validité reconnu comme valable en Espagne.
- Le cas échéant, un document accordant une représentation légale à la personne physique qui introduit la demande en ton nom.
- Justification du paiement de la taxe "Modelo 790 código 052".
- Documents attestant que tu as déposé une plainte en tant que victime de violence sexiste ou de violence sexuelle. Pour cette exigence, tu peux soumettre:
 - Ordonnance de protection ou rapport du Ministère Public.
 - Condamnation.

À partir du moment où tu présentes ta demande de résidence, ou à tout autre moment de ton processus pénal, tu peux demander l'autorisation de résidence au nom de tes enfants ou mineurs qui se trouvent sur le territoire espagnol en **présentant leur passeport, leur titre de voyage ou leur certificat d'enregistrement valide.**

- Date limite d'application :
 - Si la procédure pénale n'est pas encore terminée, tu peux demander cette résidence à tout moment, depuis que le rapport ou l'ordonnance de protection a été délivré par le Ministère Public.
 - Si la procédure pénale est terminée, le délai de soumission dans ce cas est de 6 mois à compter de la condamnation, de la décision du tribunal qui reconnaît ton état de victime de violence à caractère sexiste ou sexuel, du classement de l'affaire au motif que l'accusé se trouve dans un lieu inconnu ou du classement provisoire de l'affaire en raison de l'expulsion de l'accusé.

- Tu peux consulter ici les instructions relatives à l'autorisation de séjour temporaire pour circonstances exceptionnelles.

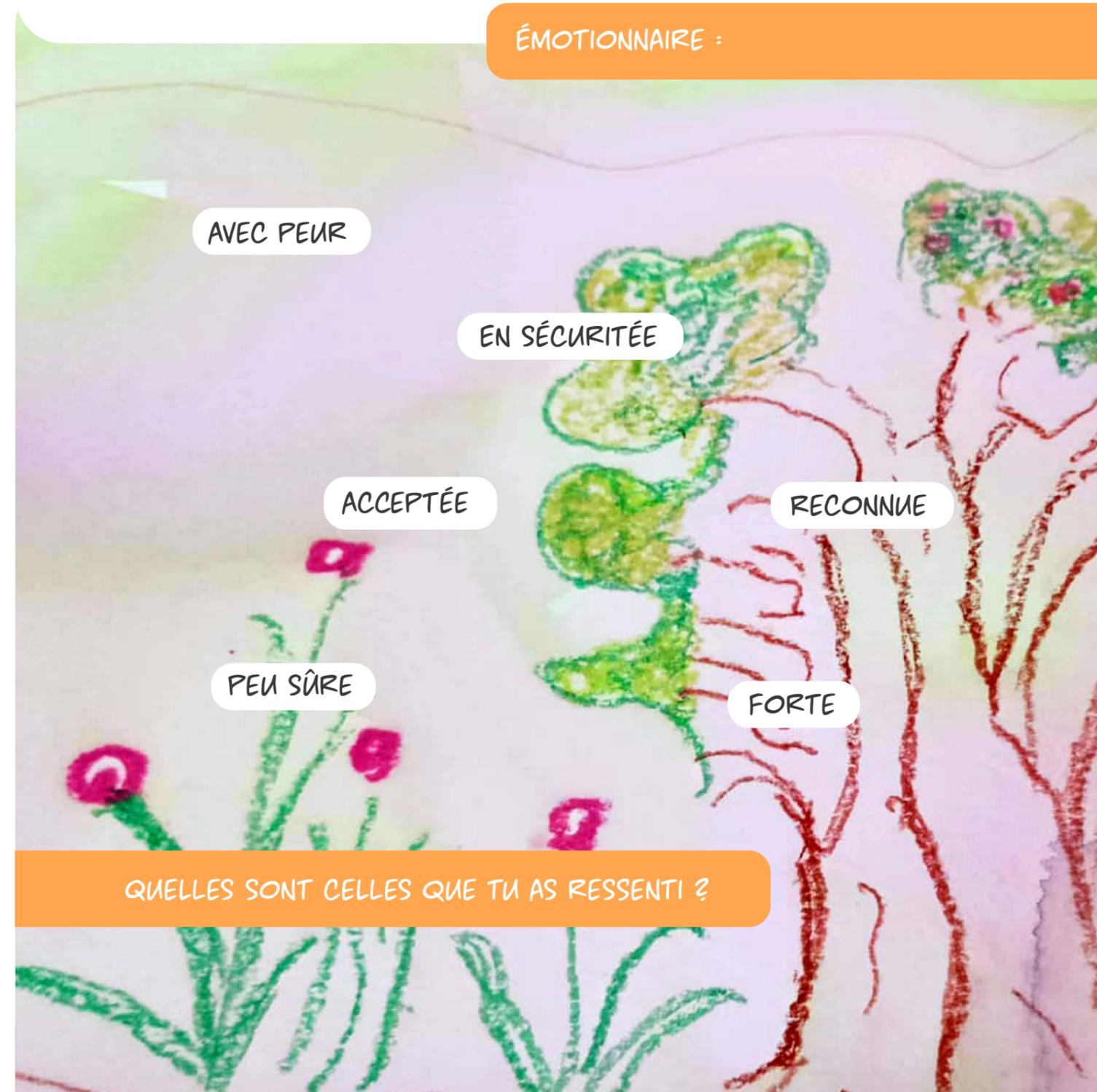
→ CLIQUE ICI

- De même, clique sur ce site web pour consulter ce processus beaucoup plus détaillé.

→ CLIQUE ICI



ÉMOTIONNAIRE :



QUELLES SONT CELLES QUE TU AS RESSENTI ?

ORGANISATIONS AMIES

IL EST TEMPS DE SE QUITTER. TOUT D'ABORD, MERCI DE NOUS AVOIR FAIT CONFIANCE EN PARTAGEANT TON PROCESSUS AVEC NOUS. MAINTENANT QUE NOUS AVONS FAIT DE NOTRE MIEUX POUR T'ACCOMPAGNER ET PARTAGER AVEC TOI LES OUTILS QUI NOUS ONT LE PLUS AIDÉS, TU ES PRÊTE À POURSUIVRE TON PROPRE VOYAGE MIGRATOIRE.

HÉ, HÉ... CELA NE VEUT PAS DIRE QU'ON TE LAISSE SEULE ! DE NOMBREUSES PERSONNES SONT PRÊTES À TE TENIR COMPAGNIE ET À S'ASSURER QUE TU ES BIEN INFORMÉE CHAQUE FOIS QUE TU EN AS BESOIN. DANS CE CHAPITRE, NOUS PARTAGERONS AVEC TOI DES INFORMATIONS PERTINENTES SUR LES ORGANISATIONS AMIES QUI NOUS ONT LE PLUS AIDÉES, AINSI QUE D'AUTRES FEMMES. NOUS SOMMES CONVAINCUES QUE TU EN TROUVERAS UNE PRÈS DE CHEZ TOI.

C'EST VRAI ! D'AILLEURS, NOUS N'ALLONS PAS DISPARAÎTRE, NOUS SOMMES RAVIES DE TE VOIR PRENDRE LE CONTRÔLE DE TA PROPRE VIE ET DE NOUS FAIRE SAVOIR COMMENT VAS-TU. NOUS CONTINUERONS, À LA FÉDÉRATION DE MUJERES PROGRESISTAS OU FMP (FÉDÉRATION DES FEMMES PROGRESISTES), À NOUS BATTRE POUR TES DROITS ET CEUX DE NOMBREUSES AUTRES FEMMES JUSQU'À CE QUE NOUS PARVENIONS À UNE SOCIÉTÉ ÉGALITAIRE.



ET MAINTENANT, VIENS AVEC NOUS, TOURNE LA PAGE ET DÉCOUVRE LES ORGANISATIONS AMIES QUI VONT TE TENIR LA MAIN !



Dans cette section, nous te présenterons les différentes Organisations Amies avec lesquelles nous avons collaboré d'une manière ou d'une autre et dont le regard est bienveillant et l'attention accueillante, de sorte que tu peux les prendre en compte en tant que Centres de Soutien.

Sachant que ces organisations ne sont pas présentes dans toutes les communautés autonomes d'Espagne, nous sommes presque sûrs que si tu les appelles et leur dites où tu te trouves elles t'aideront à trouver des ressources près de chez toi ou te recommanderont toute autre association qui répondra à tes doutes ou à tes besoins particuliers, à moins que nous spécifions le territoire.

Tu peux également consulter leur site web pour découvrir le travail qu'ils font. Plongeons dans l'aventure !



Federaci3n de Mujeres Progresistas
(F3d3ration des Femmes Progressistes)

- <https://fmujeresprogresistas.org/>
- 91 539 02 38
- comunicacion@federacionmujeresprogresistas.org



Fundaci3n CEPAIM (Fondation CEPAIM)

- <https://www.cepaim.org/>
- 91 598 51 56
- madrid@cepaim.org



Red Acoge

- <https://www.redacoge.org/>
- 91 563 37 79
- acoge@redacoge.org



ONG Rescate

(Andalousie et Communaut3 de Madrid)

- <https://www.ongrescate.org/>
- 91 447 28 72 / 29 60
- inclusion@ongrescate.org



Salud entre Culturas (Sant3 entre les Cultures)

- <https://www.saludentreculturas.es/>
- 622042564
- info@saludentreculturas.es



Asociaci3n YMCA (Association YMCA)

- <https://www.ymca.es/>
- 91 319 21 26
- prevencionvg@ymca.es



M3dicos del Mundo (M3decins du Monde)

- <https://www.medicosdelmundo.org/>
- 91 315 60 94
- administracion.madrid@medicosdelmundo.org



Movimiento por la Paz

- <https://www.mpd.org/>
650 905 144 // 628 794 621
- c.rodriguez@mpdl.org



Asociación Rumiñahui

- <https://www.ruminahui.org/>
91 530 15 35
- ruminahui@ruminahui.org



ACCEN

- <https://www.accem.es/>
91 598 51 56
- adelhierroj@accem.es // epenaf@accem.es

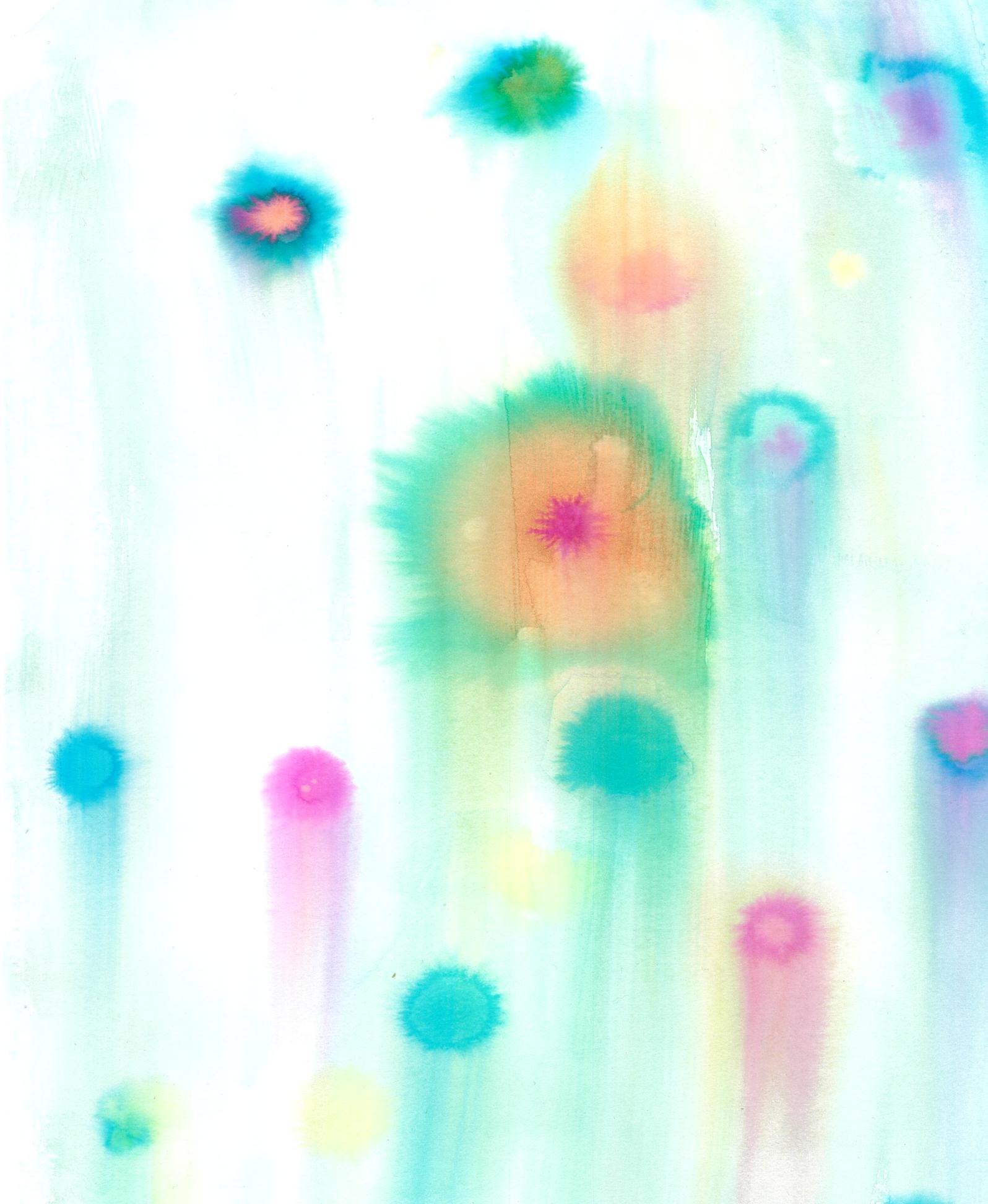


Fundación Ataretaco (Íles des Canaries)

- <https://www.ataretaco.org/>
92 261 03 54
- comunicacion@ataretaco.org

ATTEND ! AVANT DE PARTIR, TOUTES LES FEMMES QUI ONT COLLABORÉ AVEC NOUS DANS CE PROJET ONT PARTAGÉ QUELQUES CONSEILS POUR TOI DANS CE LIVRET, AIMERAI-TU LE VOIR ?
CLIQUE SUR L'IMAGE ET LAISSE-TOI EMBRESSER ❤️





mi FEDERACIÓN
MUJERES
PROGRESISTAS



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE INCLUSIÓN, SEGURIDAD SOCIAL
Y MIGRACIONES

SECRETARÍA DE ESTADO
DE MIGRACIONES

DIRECCIÓN GENERAL DE ATENCIÓN
HUMANITARIA E INCLUSIÓN SOCIAL
DE LA INMIGRACIÓN



Financiado por
la Unión Europea